

Rennes Métropole

Compte Financier Unique

2024

Table des matières

Préambule.....	3
Budget consolidé.....	5
Budget Principal	6
I. Résultat compte financier unique 2024.....	6
II. Structure du compte financier unique par chapitre.....	7
A. Dépenses de fonctionnement par chapitre.....	9
B. Dépenses de fonctionnement par politique publique.....	15
C. Recettes de fonctionnement	18
III. Analyse de section d'investissement.....	24
A. Dépenses d'investissement.....	24
B. Recettes d'investissement.....	29
C. La dette	29
Budgets annexes	31
I. Transports urbains	31
A. Exploitation.....	31
B. Investissement	32
II. Élimination et valorisation des déchets	34
A. Fonctionnement.....	34
B. Investissement	35
III. Assainissement.....	36
A. Exploitation.....	37
B. Investissement	38
IV. Réseaux de chaleur.....	39
A. Exploitation.....	39
B. Investissement	40
V. Centre des congrès.....	40
A. Exploitation.....	40
B. Investissement	41
VI. Zones d'Aménagement Économiques et mixtes	41
VII. Crématorium.....	42
VIII. Production énergie photovoltaïque.....	42
Annexe 1 – Dépenses de personnel consolidées	43
Annexe 2 – Bilan de la gestion des engagements pluriannuels	44
Annexe 3 – Subventions de fonctionnement versées –par politique et par bénéficiaire.....	46
Annexe 4 – annexe CFU "impact du budget pour la transition écologique" ("annexe verte").....	51

Préambule

La fin de l'année 2024 a été marquée par l'instabilité politique et une forte incertitude sur le contenu à venir de la loi de finances qui n'a pu finalement être adoptée qu'en février 2025. Dans ce contexte, et alors que le déficit public était anticipé à plus de 6% (il sera au final de 5,8%), les Gouvernements successifs, et en écho une partie des parlementaires et des médias, ont ouvertement mis en cause la gestion des collectivités locales, attribuant à celles-ci une forte responsabilité dans la dégradation des finances nationales, alors même que la part des collectivités dans la dette globale est stable depuis 2 décennies et que ces dernières représentent à elles seules près de 75% de l'investissement public.

Les comptes 2024 de la Métropole de Rennes et les ratios financiers associés viennent clairement démentir ces discours caricaturaux qui visaient avant tout à occulter la responsabilité de l'État dans la dérive des comptes publics. En avril 2025, l'agence Moody's a ainsi souligné, pour justifier la notation de la Métropole (AA3 stable, au même niveau que l'État), « *la performance solide et opérationnelle* » ainsi que les « *bonnes pratiques de gestion et de gouvernance* ». Si elle constate une augmentation de la dette, l'agence estime que sa charge « *restera très soutenable* » et souligne qu'elle résulte de la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissement qui porte sur des domaines clés pour assurer une transition écologique juste : les mobilités, l'habitat, la performance énergétique etc.

Face aux crises successives qui ont eu un impact très significatif sur les finances locales (COVID 19, hausse des prix de l'énergie et forte hausse de l'inflation qui a suivi), les élus de Rennes Métropole ont en effet affirmé à plusieurs reprises leur volonté de trouver un équilibre entre le maintien d'une trajectoire financière soutenable, la réponse aux aspirations des habitants ainsi qu'aux besoins du territoire, et le besoin impérieux d'amplifier l'action métropolitaine pour faire face à l'urgence climatique. Dans un contexte contraint, Rennes Métropole a maintenu le cap : avec la mise en œuvre des priorités du Plan local pour l'Habitat, avec le développement de l'offre de mobilités, avec le déploiement de la stratégie métropolitaine de solidarités ou encore l'élaboration d'une politique culturelle à l'échelle du territoire...

Nous l'avons fait alors même que la visibilité sur nos ressources s'est fortement réduite au gré du remplacement de recettes adossées aux dynamiques territoriales (taxe d'habitation, CVAE) par des fractions de TVA, impôt dont la dynamique est très sensible à conjoncture. A ce titre, l'année 2024 est venue illustrer de manière éloquente les conséquences du mouvement de dépossession fiscale engagé il y a déjà plusieurs années par l'État. Alors que le projet de loi de finances pour 2024 prévoyait une dynamique de TVA à 4,5%, cette prévision a été revue à la baisse à plusieurs reprises. Au final, ce ralentissement de la dynamique de TVA s'est traduit par un manque à gagner de près de 9 M€ pour la Métropole de Rennes.

Dans ce contexte, et alors que le monde local est identifié comme un levier incontournable pour répondre aux défis climatiques, il apparaît nécessaire de définir les modalités d'un dialogue renouvelé avec l'État, permettant à la fois de garantir la participation des collectivités à l'effort collectif de redressement de comptes publics mais aussi d'assurer une continuité des politiques mises en œuvre sur des thématiques cruciales pour l'avenir de la planète et la préservation du vivre ensemble sur nos territoires.

Le compte financier unique 2024 intègre ainsi pour la première année l'annexe "Impact pour le budget pour la transition écologique" nommée couramment "annexe verte" (cf.

annexe 4). Cette annexe obligatoire a pour objectif de mesurer l'impact des investissements de la collectivité en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Forte de son engagement précoce sur le sujet, de l'ingénierie développée et des indicateurs mis en place, Rennes Métropole a pu répondre à cette demande de manière précise et objective.

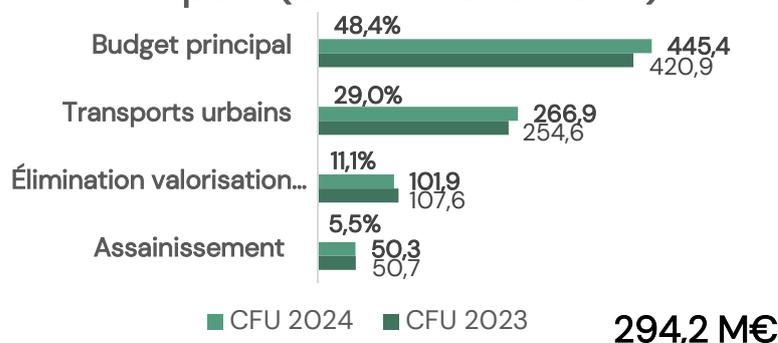
Pour autant, ce document, utile pour sensibiliser nos concitoyens et alimenter le débat public, ne pourra être un vrai levier que s'il est un des éléments d'une politique co-construite et concertée entre les collectivités et l'État, incluant la question du financement des investissements nécessaires à la transition écologique. À ce titre, les discussions à venir pour l'élaboration de la loi de finances pour 2026, permettront de voir si les conditions sont réunies pour construire une relation fondée sur la confiance et la responsabilité, loin des tentations d'une mise sous tutelle renforcée du monde local.

Budget consolidé

Les dépenses réelles totales consolidées s'élèvent à **878,76 M€¹** en 2024 soit +34,40 M€ par rapport à l'année 2023. La forte dynamique des investissements (+25,2 M€ soit +7,7%) explique cette évolution et concerne principalement de budget principal (+24 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont contenues et évoluent de +1,8 %, au même rythme que l'inflation, soit +9,2 M€ dont +2,7 M€ pour le budget Transports Urbains, +2,9 M€ pour le budget Élimination et valorisation des déchets et +2,4 M€ pour le budget Réseaux de chaleur. Les dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget annexe assainissement sont en quasi stabilité du fait de la forte baisse des coûts de l'énergie en 2024 par rapport à l'année 2023.

4 Principaux budgets Rennes Métropole (94% du CFU 2024)



En M€	CA 2023	Budgété 2024	CFU 2024	Taux exécution 2024	Évolution CFU23/CFU24
Budget principal	420,98	494,09	445,36	90%	24,38 6%
Transports urbains	254,60	322,81	266,85	83%	12,26 5%
Élimination valorisation déchets	107,64	111,77	101,88	91%	-5,76 -5%
Assainissement	50,69	65,43	50,31	77%	-0,38 -1%
Centre des congrès	6,18	7,37	6,26	85%	0,08 1%
Réseaux de chaleur	2,81	8,88	6,49	73%	3,68 131%
ZAE-ZAC (6 budgets)	1,32	5,88	1,35	23%	0,03 2%
Crematorium	0,14	0,98	0,25	26%	0,12 85%
Prod. énergie photovoltaïque	0,00	0,16	0,001	1%	0,00 -24%
Total dépenses réelles*/**	844,36	1 017,36	878,76	86%	34,40 4,1%

*hors flux inter budget (39,6 M€) et réintégrations (10,2 M€) et ré-imputations comptables investissement 16,5 M€

**neutralisation de la part de dépenses de personnel mutualisée remboursée par la Ville de Rennes (34,2 M€ au CA 2024 et 33,4 M€ au CA 2023)

¹ Le budget consolidé (dépenses réelles hors résultats) avant retraitement représente un volume financier de 979,2 M€ au CFU 2024. A ce montant, il convient de retirer les flux inter budgets (doublet lors de la consolidation), des écritures de réimputations comptables de dépenses d'investissement d'années antérieures (16,5 M€), les réintégrations des avances sur travaux à l'actif immobilisé dans le cadre des mandats confiés à Trajectoires (mandat ligne a et b : doublet versements d'avances et intégrations des biens à l'actif) et la part des dépenses de personnels intégralement remboursée par la Ville de Rennes dans le cadre de la convention de mutualisation.

Budget Principal

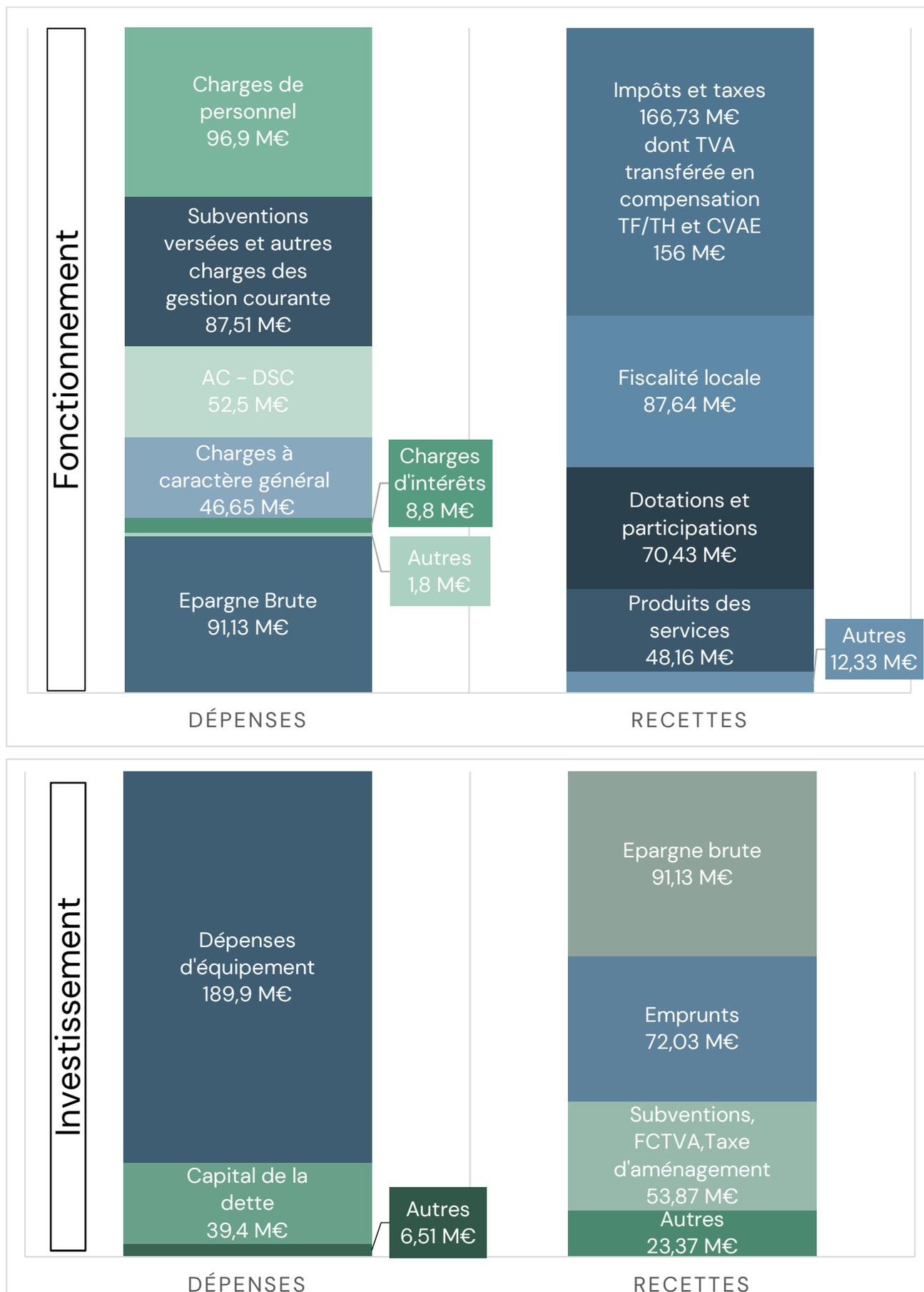
I. Résultat compte financier unique 2024



*Recettes réelles d'investissement exécutées 149,28 M€ et solde positif des restes à réaliser 0,85 M€

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 présente un excédent global de 12,4 M€. Il est constitué du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 61,6 M€ et du résultat déficitaire de la section d'investissement de 49,1 M€.

II. Structure du compte financier unique par chapitre



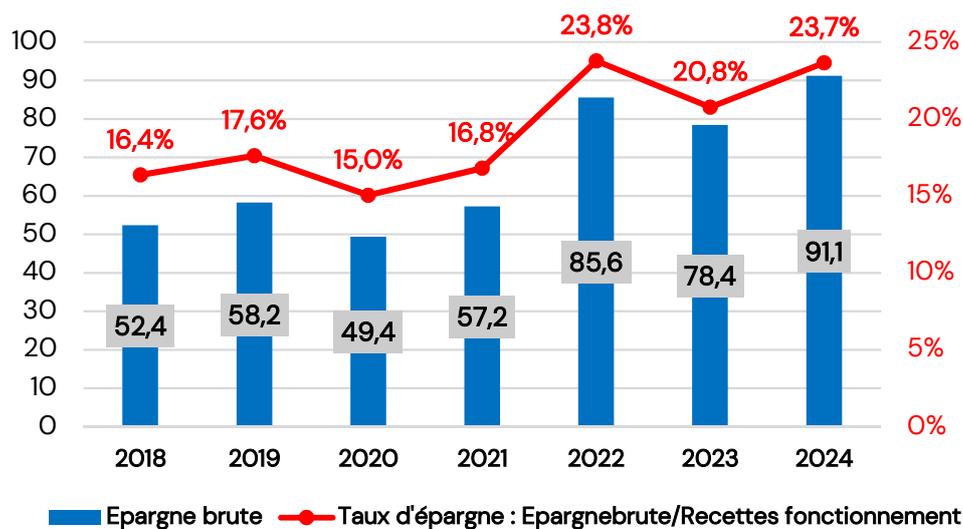
*mouvements réels uniquement

Tableau épargne et capacité d'épargne

Comptes administratifs (en M€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion *	325,8	338,43	334,46	345,77	365,88	387,05	390,66
Dépenses de gestion	264,87	269,27	276	280,96	271,74	292,4	285,36
Épargne de gestion *	60,94	69,16	58,46	64,81	94,14	94,65	105,30
Frais financiers	3	3,03	2,76	2,42	2,71	6,78	8,79
Épargne brute *	57,93	66,13	55,7	62,39	91,44	87,86	96,51
Produit des cessions	5,66	7,82	6,37	5,35	5,87	9,47	5,37
Épargne brute hors produit des cessions	52,28	58,31	49,33	57,04	85,56	78,39	91,14

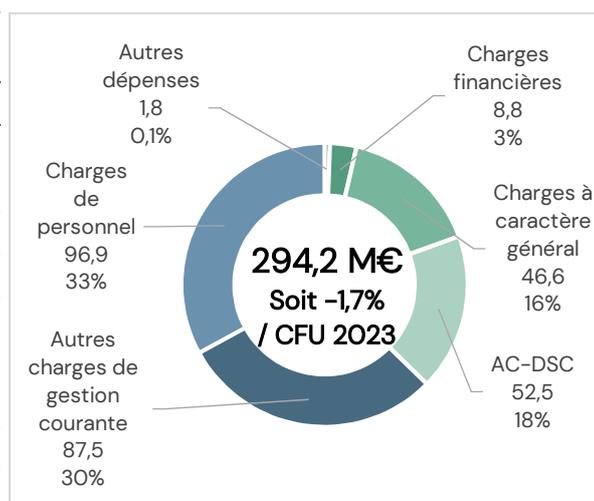
Le niveau d'épargne est élevé (91,14 M€ en 2024) au regard des niveaux constatés les années précédentes. Comme en 2023, cette situation s'explique notamment par l'ajustement à la baisse de la participation du budget principal au besoin de financement du budget annexe des transports (28,6 M€ en 2024 contre 33 M€ en 2023).

Capacité d'épargne



A. Dépenses de fonctionnement par chapitre

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Evol.
Dépenses	299,2	294,2	-1,7%
Charges de personnel	92,9	96,9	4,3%
Autres charges de gestion courante	101,1	87,5	-13,5%
Reversements communes AC-DSC	52,4	52,5	0,2%
Charges à caractère général	45,3	46,6	3,0%
Charges financières	6,8	8,8	29,5%
Atténuations de produits	0,3	1,6	510,7%
Frais de fonct. groupes d'élus	0,2	0,2	8,5%
Charges spécifiques	0,1	0,02	-56,6%
Provisions et dépréciations	0,2	0,0	-100,0%



L'année 2024 présente des dépenses de fonctionnement en baisse de -1,7% par rapport à l'année 2023 compte tenu de la baisse de 11 M€ des participations à l'équilibre des budgets annexes dont 5,6 M€ de subvention exceptionnelle versée au budget annexe déchets en 2023 non reconduite en 2024 et une baisse de 4,4 M€ de la participation au budget annexe Transports urbains.

Hors participations aux budgets annexes et charges d'intérêts, les dépenses de fonctionnement évoluent de 1,3% (+4 M€), soit un niveau légèrement inférieur au taux d'inflation constaté en 2024 qui témoigne du sérieux de la gestion métropolitaine.

1. Autres charges de gestion courante (Ch.65)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Autres charges de gestion courante	101,12	88,25	87,51	99,2%	-13,6	-13,5%
<i>Hors participation aux budgets annexes</i>	60,92		58,31		-2,6	-4,3%
Participation aux budgets annexes	40,20		29,20		-11,0	-27,4%
<i>Transports urbains</i>	33,00		28,60		-4,4	
<i>Centre des congrès</i>	1,60		0,60		-1,0	
<i>Élimination et valorisation des Déchets</i>	5,60		0,00		-5,6	
Subvention aux tiers	29,75		28,72		-1,0	-3,5%
Contributions obligatoires	25,11		26,03		0,9	3,7%
SDIS 35	22,66		23,56		0,9	4,0%
Autres	2,45		2,47		0,0	0,7%
Indemnités élu.es	1,29		1,30		0,0	1,1%
Autres charges	4,78		2,26		-2,5	-52,8%
Contentieux	2,76		0,00		-2,8	-100,0%
Redevances DSP	1,62		1,71		0,1	5,9%
Autres	0,40		0,54		0,1	35,0%

Les autres charges de gestion courante intègrent majoritairement les subventions au tiers (33%), les participations aux budgets annexes (33 %) et les contributions obligatoires (30%). Les principales évolutions concernent :

Les participations aux budgets annexes : -11 M€ / CFU 2023:

- Les participations des budgets annexes Transports Urbains et Centre des Congrès ont été ajustées en cours d'année 2024 au besoin de financement de ces budgets ;
- Une participation exceptionnelle de 5,6 M€ avait été versée en 2023 au budget annexe déchets afin de financer les surcoûts engendrés par la prolongation des détournements de déchets pendant la durée des travaux de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villejean. Elle n'a pas été renouvelée en 2024.

Les contributions obligatoires : +3,7 % / CFU 2023 :

- La contribution annuelle au SDIS augmente de 4 % par rapport à 2023, soit +902 K€, conséquence de son indexation sur l'indice d'évolution des prix d'octobre 2023 (IPC) ;
- La contribution à l'EPTB pour la GEMAPI est stabilisée à 1,73 M€ ;
- Les autres contributions concernent le SCoT (487 K€), le PMLB (34 K€) et Accueil des gens du voyage 35 (149 K€).

Les subventions aux tiers : -1 M€ / CFU 2023 :

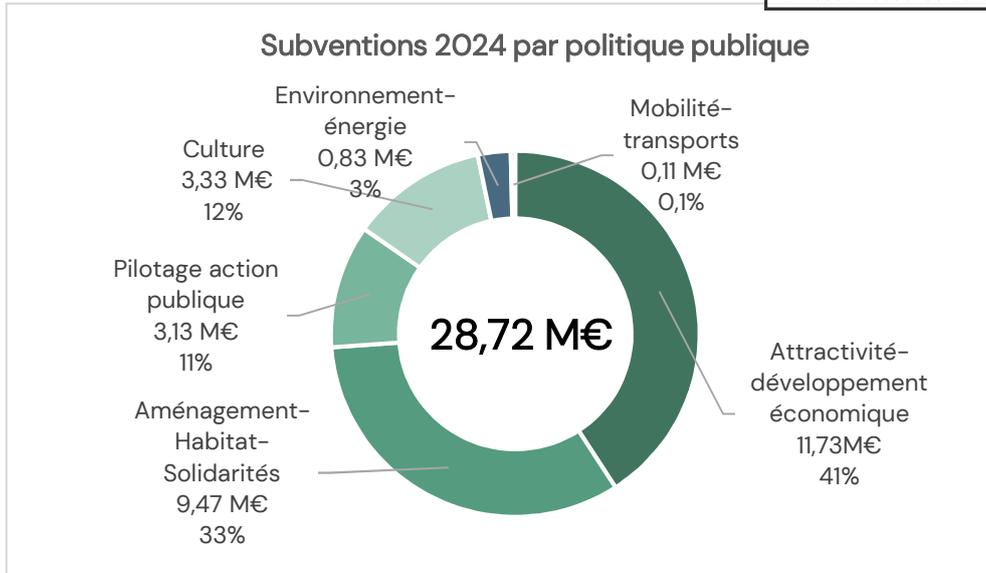
Les subventions versées aux acteurs locaux pour l'année 2024 sont à analyser en retraçant 2 éléments détaillés ci-dessous (fin de la subvention pour la mission de prospection et gestion du parc privé et adhésion au CNAS). À périmètre constant les subventions évoluent de +0,3 M€ soit +1,0%.

- Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, la prospection et la gestion du parc pour loger les publics, confiée à LIVAH, a fait l'objet d'un marché public à compter du mois d'avril 2024 se substituant pour la majeure partie à la subvention versée auparavant pour ces actions (baisse de 0,84 M€). Les dépenses de cette prestation sont désormais classées en charges à caractère général (cf. infra) intégrant les objectifs du nouveau PLH avec une évolution de +952 K€.

en K€	2023	2024	évol.
Prestations (011)	714	2 507	1 793
Subventions (65)	2 096	1 255	-841
	2 810	3 762	952

- Rennes Métropole a adhéré au CNAS pour ses œuvres sociales à compter de 2024. Le CASDEC a été dissout mettant fin au versement de la subvention annuelle (0,5 M€ en 2023). L'adhésion au CNAS est désormais comptabilisée au sein du chapitre 012 conformément aux règles comptables.

Les principales évolutions des subventions sont détaillées par politique publique (cf. infra).



Autres charges : -2,5 M€ / CFU 2023

Ce poste comptabilisait exceptionnellement en 2023 le versement d'une indemnité de contentieux de 2,8 M€.

2. Dépenses de personnel (Ch.012)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Charges de personnel	92,94	97,21	96,90	99,7%	4,0	4,3%
Masse Salariale	88,55	91,89	91,83	99,9%	3,3	3,7%
Autres dépenses	3,95	4,65	4,60	98,9%	0,7	16,6%
Mutualisation	0,45	0,67	0,47	0,00	0,0	4,4%

Les dépenses de personnel évoluent de 4,3 %, soit + 3,9 M€ dont 3,25 M€ correspondant à l'impact de mesures nationales.

Mesures nationales :

- **Modification des grilles indiciaires** au 1^{er} janvier 2024 (Ajout de 5 points d'indice majoré) : +0,72 M€ ;
- **Effet report sur 2024 de l'augmentation de la valeur du point d'indice et de la réévaluation des grilles de rémunération** au 1^{er} juillet 2023 : +0,57 M€ ;
- **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** : +0,39 M€ ;
- **Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)** : +0,14M€.
- **Recours à des contrats temporaires pour remplacements, renforts et recrutement de vacataires** : +0,11 M€ du fait, en grande partie, de la modification des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024 (+5 points) et de l'effet report de l'augmentation en 2023 de la valeur du point de la Fonction Publique.

Mesures locales :

- **21 créations nettes de postes²** afin de répondre à la politique d'adaptation du service public et d'optimisation de l'organisation et effet report des créations 2023 : + 1,35 M€ pour partie compensés par une baisse des contrats temporaires sur emplois permanents vacants (-0,23M€) et une baisse du taux moyen d'occupation des postes sur l'année 2024 (92,7% contre 93,2% en 2023) qui a un impact budgétaire de -0,43 M€ ;
- **Glissement Vieillesse Technicité** (évolutions mécaniques de rémunérations rattachées à l'ancienneté et à l'expérience) : +1,1 M€ par rapport à 2023 ;
- **Retenues pour carences (en cas d'arrêt pour maladie)** : 0,11 M€, soit -20 K€ par rapport 2023 ;
- **Retenues pour absence de service fait hors absences injustifiées et exclusions temporaires** : 0,05 M€ en 2024, soit -0,13M€ par rapport à 2023 ;
- **Politique en faveur de l'insertion professionnelle**, en particulier à travers l'accueil d'apprentis et de stagiaires étudiants rémunérés : +0,12 M€ par rapport à 2023.

Hors masse salariale, on note :

- **L'effet de l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant d'un euro** en 2022 se poursuit en 2024 par une augmentation du nombre de bénéficiaires amplifiée par l'augmentation des effectifs : +0,47 M€ par rapport à 2023 ;
- **L'augmentation du taux de la participation de l'employeur au frais de transports des salariés** au 1^{er} octobre 2022 (de 50 à 75%) se traduit par une progression du nombre de demande. Le budget qui y ait consacré progresse de 0,09 M€, soit une augmentation de 25% ;
- **L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)** pour les prestations sociales, ludiques et culturelles proposées aux agents : +0,47 M€ sur le chapitre 012, en lieu et place de la subvention précédemment attribuée au CASDEC au chapitre 65 ;
- **Une augmentation des allocations retour à l'emploi** (+0,03 M€) versées directement par la Ville sous le régime de l'auto-assurance ainsi qu'une baisse des capitaux décès versés en 2024 (-0,09M€).

Au regard de la mutualisation, la Métropole a par ailleurs versé à la Ville un montant de 0,470 M€ soit une légère progression de 0,02 M€, en cohérence avec l'évolution de la masse salariale.

3. Charges à caractère général (ch.011)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Charges à caractère général	45,27	51,19	46,65	91,1%	1,4	3,0%

Les charges à caractère général évoluent de 3%. Après retraitement du nouveau marché LIVAH (cf. supra) sur une action qui faisait jusqu'ici l'objet d'une subvention, les charges à caractère général enregistrent une baisse de 0,415 M€, soit -0,9 %. Cette évolution recouvre notamment :

² Dont 3 par pérennisation de contrats existants et 5 par redéploiement/suppression d'autres postes

- **La baisse des dépenses de fluides : -1 M€ par rapport à 2023.** Le coût global (7,4 M€) reste toutefois encore au-dessus du niveau constaté en 2021, avant la crise énergétique (6,9 M€) ;
- **La périodicité de l'exposition des œuvres de la collection Pinault au Couvent des Jacobins dans le cadre d'Exporama (tous les 2 ans) : -1 M€ en 2024 ;**
- **Une hausse importante des coûts d'approvisionnement en fournitures pour 0,375 M€ (+8,6%) et des coûts d'entretien et de maintenance pour +0,480 M€ (+6,6%)** actant l'impact structurel de l'inflation sur ces postes de dépenses, notamment pour l'entretien de la voirie (+0,250 M€ soit +21,6%).

Les autres évolutions sont liées aux actions menées en 2024 détaillées à suivre par politique publique.

Principaux postes de dépenses en M€	CFU	CFU	Évolution	
	2023	2024		
Entretien et maintenance	7,31	7,79	0,48	6,6%
Fluides	8,46	7,42	-1,03	-12,2%
Honoraires-indemnités-frais d'actes	3,55	5,41	1,86	52,5%
Fournitures et petit équipement	4,36	4,74	0,38	8,6%
Rembours. aux budgets annexes-communes	4,17	3,49	-0,68	-16,3%
Annonces-réceptions-catalogues-expositions	4,26	3,32	-0,94	-22,0%
Contrats de prestations de services	2,25	2,82	0,57	25,5%
Autres frais divers	1,56	1,84	0,27	17,5%
Taxes foncières	1,74	1,61	-0,12	-7,1%
Frais gardiennage et nettoyage	1,56	1,61	0,05	3,0%
Documentation-formation-colloques	1,07	1,27	0,20	18,8%
Concours divers	1,13	1,21	0,08	7,2%
Etudes et recherches	0,93	1,03	0,10	11,3%

4. Reversements aux communes AC-DSC (ch.014)

En M€	CFU	Crédits	CFU	Taux	Évolution	
	2023	ouverts	2024	exé.		
		2024		2024		
Atténuations de produits	52,63	54,38	54,08	99,5%	1,45	2,8%
Dont AC-DSC	52,37	52,52	52,50	100,0%	0,13	0,2%
Autres	0,26	1,86	1,58	85,2%	1,32	510,7%

En 2024, les reversements de produits s'élèvent à 54,08 M€. Ces reversements se composent essentiellement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et des attributions de compensation (AC) :

- **Le montant des attributions de compensation versées en 2024 n'a pas évolué par rapport à 2023 (17,55 M€) ;**
- **La DSC 2024 versée aux communes est stable par rapport à 2023. Elle a été augmentée de 2,6 M€ en 2022 pour atteindre 34,8 M€** suite à la refonte du dispositif et la mise en place de nouveaux critères d'attribution. Cependant, un ajustement d'un montant de 0,13 M€ a été pris en compte suite à une erreur de recensement du nombre de logements sociaux sur le territoire d'une commune en 2022.

En 2024, les autres atténuations de produits intègrent les corrections négatives pour un montant de 1,35 M€ des montants de TVA-TH et TVA-CVAE versés en 2023 à Rennes Métropole. En effet, la TVA nationale définitive 2023 (connue en avril 2024) s'est révélée plus faible qu'attendu, ce qui a entraîné un trop versé aux collectivités bénéficiaires au titre de 2023. Cet ajustement vient illustrer le manque de visibilité des intercommunalités sur leurs ressources suite au mouvement de recentralisation des recettes fiscales

5. Charges financières (ch.66)

M€	CFU 2023	Budgété 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Charges financières	6,79	9,75	8,79	90,2%	2,00	29,5%

Les charges financières, qui correspondent principalement aux intérêts versés au titre de la dette, augmentent de 2 M€ en 2024. Cette hausse s'explique par deux facteurs : d'une part, l'augmentation des taux d'intérêt qui entraîne un surcoût de 1,55 M€, et d'autre part, la hausse de l'encours de dette qui génère une charge supplémentaire de 0,45 M€.

6. Dotations aux provisions-charges, charges spécifiques et frais de fonctionnement des élu.es (Ch. 6586-67-68)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dotations aux provisions et dépréciations	0,20	0,20	0,00	0,0%	-0,20	-100,0%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,19	0,27	0,20	75,3%	0,02	8,5%
Charges spécifiques	0,05	0,18	0,02	12,1%	-0,03	-56,6%

- La provision constituée pour couvrir les frais de déménagement des réserves muséales est de 600 K€ fin 2023. Elle n'a pas été abondée en 2024 dans l'attente d'une évaluation plus précise des coûts du transfert des réserves ;
- Les frais de fonctionnement des groupes d'élus retracent les salaires des collaborateurs ;
- Les charges spécifiques concernent les annulations de recettes d'exercices antérieurs à 2024.

B. Dépenses de fonctionnement par politique publique

Les dépenses de fonctionnement sur le périmètre des politiques publiques³ s'élèvent à 70,7 M€ (-0,428 M€), soit -0,6% entre 2023 et 2024.

Environnement et transition énergétique

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évolution	
	3,7	4,3	0,6	16,0%
Charges à caractère général	1,3	1,7	0,5	36,0%
Autres charges de gestion courante	2,4	2,6	0,1	5,5%

- **Plan climat air énergie territoriale PCAET (+248 K€)** : démarche de révision du PCAET incluant une évaluation environnementale et une mise à jour de la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre du territoire ainsi qu'une phase de concertation avec les parties prenantes ; études pour le développement des énergies renouvelables sur les EnR électriques ;
- **Economie circulaire (+134 K€)** : élaboration d'une charte d'engagement sur l'économie circulaire ; formation et sensibilisation des maîtrises d'œuvre sur l'économie circulaire, soutien au développement des usages de contenants durables ;
- **GEMAPI (98 K€)** : étude sur la reconnexion amont et aval du ruisseau Le Blosne.

Culture

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évolution	
	10,4	9,8	-0,7	-6,3%
Charges à caractère général	7,0	6,2	-0,8	-11,1%
Autres charges de gestion courante	3,4	3,6	0,1	3,5%

- **Prison Jacques Cartier (+300 K€)** : mesures conservatoires (+235 K€) visant à éviter la dégradation du site et travaux (+65 K€) permettant l'accueil d'activités et d'évènements culturels ;
- **Augmentation du soutien à Ay Roop (+110 K€)** pour la mise en œuvre du projet sur le site de la Ferme des bois à Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire** : Exposition "Carnavals" au Musée de Bretagne (+75 K€), Exposition Depardon "Son œil dans ma main" aux Champs Libres (+54 K€).

³ Chapitre 65 et 011 hors fluides et hors participations - remboursements de frais aux budgets annexes et contribution annuelle au SDIS

Attractivité et développement économique

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évolution	
	15,3	15,3	0,0	0,1%
Charges à caractère général	1,8	1,9	0,0	2,7%
Autres charges de gestion courante	13,5	13,5	0,0	-0,3%

- **Développement et attractivité économique et touristique** : +250 K€ sur la subvention à Destination Rennes intégrant un nouveau volet animation sur les projets "Sentier métropolitain" et "Métropole d'art et d'histoire" ;
- **Immobilier d'entreprise** : +91 K€ sur la redevance versée au délégataire pour la gestion des pépinières d'entreprises intégrant notamment une nouvelle activité Cyber sécurité avec l'équipement de bureaux aux normes "Secret défense" ;
- **Transformation écologique et sociale de l'économie et des entreprises** : +135 K€ liés à des dispositifs visant à sensibiliser les entreprises aux enjeux des transitions (mission conseil d'information et d'animation collective auprès des entreprises, conseil personnalisé)
- **Soutien à l'emploi et à l'insertion** : Évolution de la cotisation à WE KER (+55 K€) pour les actions développées en tant que Mission Locale (accompagnement des jeunes) et abondement du Fond d'Aide aux Jeunes (+88 K€) afin de répondre aux besoins croissants d'aides d'urgence pour subsistance ;
- **Enseignement supérieur, recherche et innovation** : déploiement de la nouvelle stratégie dans ce domaine, avec notamment la mise en place de chaires de recherche à impact sur des thématiques liées à la transition écologique ;

Mobilité et Transports

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évolution	
	5,7	6,3	0,6	10,6%
Charges à caractère général	5,6	6,2	0,6	11,5%
Autres charges de gestion courante	0,1	0,1	0,0	-20,1%

- **Stratégie et services de mobilité** : continuité des actions mises en place en matière de conseil en mobilité, avec notamment les diagnostics mobilité des entreprises et les actions de formation des référents mobilité ;
- **Exploitation et entretien du patrimoine de voirie (hors électricité éclairage public)** : hausse des coûts de fourniture et de maintenance liée à l'augmentation du patrimoine (+672 K€).

Aménagement, Habitat et Solidarités

En M€	CFU	CFU	Évolution	
	2023	2024		
	13,4	14,7	1,2	9,0%
Charges à caractère général	2,7	4,5	1,8	67,3%
Autres charges de gestion courante	10,7	10,1	-0,6	-5,8%

- **Habitat et accès au logement pour tous** : hausse du parc de logements mis à disposition des familles en difficulté dans l'attente d'un logement social (+0,8 M€) ;
- **Droits des sols** : dématérialisation des demandes de permis de construire (+75 K€) cofinancée par les communes ;
- **Aménagement** : actions de communication pour une culture partagée de l'aménagement : newsletter *Trames#*, guide des matériaux, formation et sensibilisation des acteurs, visites et échanges d'expériences, conférences...
- **Politique de la ville et cohésion sociale** : stratégie métropolitaine des solidarités (+119 K€), soutien à la Maison des Femmes (+179 K€), lutte contre les discriminations (+38K€), dispositif Sortir ! (+75 K€ liés à l'augmentation des usages), actions dans les quartiers prioritaires et PNRU (+33 K€).

Pilotage de l'action publique

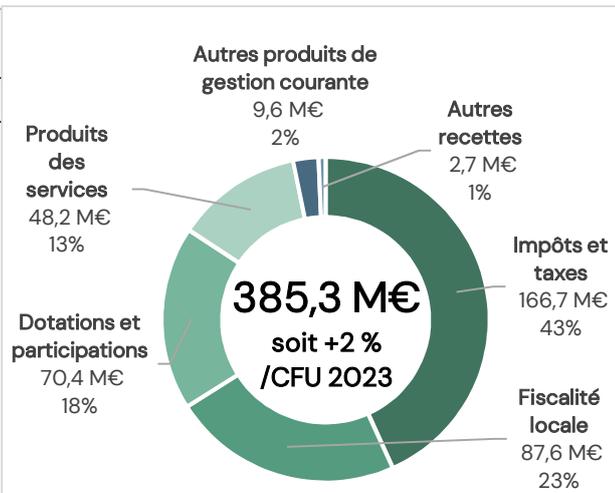
En M€	CFU	CFU	Évolution	
	2023	2024		
	22,5	20,3	-2,2	-9,7%
Charges à caractère général	14,5	15,4	0,9	6,1%
Autres charges de gestion courante	8,0	4,9	-3,1	-38,6%

- **Participation citoyenne** : mise en œuvre du projet "Nos lieux Communs" dans le cadre du dispositif Fabrique Citoyenne du Climat (+35 K€) ;
- **Données territoriales** : amorce du projet City Orchestra suite à la candidature de Rennes Métropole retenue dans le cadre de l'appel à projet de l'État "Territoire intelligent et durable" pour le développement d'outils numériques permettant de connecter entre eux différents portails de données (+27 K€) ;
- **Évaluations des politiques publiques** : rénovation énergétique des logements privés, éco-quartier La Courrouze, accompagnement au numérique ;
- **Moyens de l'administration*** : Entretien et maintenance des parcs techniques engins et automobiles (+159 K€), logistique (+109 K€), gestion des emplois et des compétences (+177 K€), taxes foncières (-123 K€), entretien patrimoine (-68 K€), contrats d'assurances (+51 K€), contentieux (-2,76 M€)

C. Recettes de fonctionnement

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Evol.
Recettes de fonctionnement*	377,6	385,3	2,0%
Impôts et taxes	166,2	166,7	0,3%
Fiscalité locale	85,9	87,6	2,0%
Dotations et participations	70,5	70,4	-0,1%
Produits des services	45,7	48,2	5,4%
Autres produits de gestion courante	6,8	9,6	42,0%
Atténuations de charges	2,0	2,0	1,0%
Produits financiers	0,0	0,6	
Produits spécifiques*	0,1	0,1	-42,0%
Reprises sur provisions	0,4	0,0	-99,0%

*hors produits de cession (9,5 M€ en 2023 et 5,4 M€ en 2024)



Le reversement par l'Etat de fractions de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE représente 43% des recettes de fonctionnement de Rennes Métropole et n'a évolué que de 0,3 % entre 2023 et 2024. Ce fort ralentissement de la dynamique des recettes transférées, associé à des prévisions revues à la baisse par l'Etat, tout au long de l'année illustre l'incertitude dans laquelle évoluent les collectivités territoriales alors même qu'il leur ait demandé de porter des politiques structurantes, en particulier sur la question des transitions écologiques dans le cadre de la stratégie nationale Bas Carbone.

Les dotations de l'État représentent, quant à elles, 70,4 M€, soit 18% des recettes de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent 2,4 M€ de participations de l'Etat aux projets ou actions (dont un certain nombre lié à des appels à projet).

1. Fiscalité, impôts et taxes (Ch. 73 -731)

Les produits de la fiscalité locale et des impôts et taxes s'élèvent à 254,4 M€ en 2024, soit une hausse de 0,9% par rapport au CFU 2023. Ils représentent 66% des recettes réelles de fonctionnement dont seulement 23% pour la fiscalité locale.

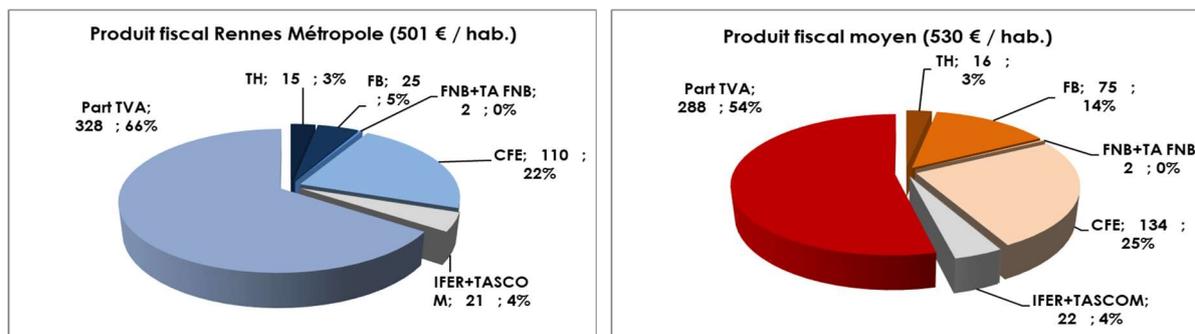
en M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Fiscalité locale	85,91	84,77	87,64	103,4%	1,73	2,0%
TH et taxes foncières	18,18	16,62	16,91	101,7%	-1,27	-7,0%
CFE	52,55	54,12	54,69	101,0%	2,13	4,1%
TASCOM	8,14	7,24	8,59	118,6%	0,45	5,5%
IFER	2,25	2,31	2,40	104,0%	0,15	6,6%
GEMAPI	2,06	2,06	2,06	100,3%	0,01	0,3%
Taxe de séjour	2,72	2,42	3,00	123,8%	0,27	9,9%

Impôts et taxes	166,18	166,90	166,73	99,9%	0,55	0,3%
TVA-TH	104,83	105,80	105,75	99,9%	0,92	0,9%
TVA-CVAE	50,12	50,14	50,03	99,8%	-0,10	-0,2%
FNGIR	4,15	4,15	4,15	100,0%	-	0,0%
FPIC	5,81	5,54	5,54	100,0%	-0,26	-4,5%
AC	1,27	1,27	1,27	100,0%	-	0,0%
Total	252,09	251,68	254,37	101,1%	2,28	0,9%

Par rapport à 2023, le produit de fiscalité locale est en hausse de +2,0% et celui des impôts et taxes de +0,3%.

Le montant définitif de la TVA encaissée en 2024, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, est plus faible que le produit prévisionnel notifié par les services de l'État en début d'année (+4,5% prévus par la Loi de finances pour 2024 contre +0,8% pour le montant définitif).

Le montant du FPIC attribué à Rennes Métropole est en baisse en 2024 (-4,5%) comme en 2023 (-3,0%).



En comparaison avec les données 2023 des autres métropoles (les données 2024 n'étant pas disponibles), le produit fiscal total par habitant (impôts ménages et économiques) s'est élevé à 501 € à Rennes Métropole contre 530 € en moyenne. Il se répartit entre impôts ménages (TH et Taxes Foncières) pour 8% et impôts économiques (CFE, TASCOM, TVA et IFER) pour 92% contre respectivement 17% et 83% en moyenne dans les métropoles françaises.

FISCALITE MENAGES

Les recettes liées à la fiscalité atteignent 16,9 M€ en 2024, soit -7,0% par rapport à 2023. Cette évolution résulte principalement de la diminution des bases de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires. En effet, la campagne de mise à jour des biens immobiliers s'était traduite par l'émission en 2023 d'avis d'imposition sur la base d'informations erronées. Une correction importante des bases d'imposition a donc été opérée en 2024 (-32,0%).

Par ailleurs, l'évolution du produit de fiscalité directe dépend de la revalorisation forfaitaire des bases (+3,9% pour les locaux d'habitation et +1,4% pour les locaux

professionnels) mais aussi de l'augmentation du nombre de locaux (croissance physique) et de la prise en compte des rôles supplémentaires (0,4 M€ en 2024 contre 0,1 M€ en 2023).

	Revalorisation des bases	Évolution physique des bases	Produit ⁴
Taxes foncières	3,9% pour les locaux d'habitation et +1,4% pour les locaux professionnels	+ 1,5%	11,85 M€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		- 35,3%	4,63 M€

FISCALITE ECONOMIQUE

- Le produit total de la fiscalité économique, hors prise en compte de la TVA (CFE, TASCOM et IFER), s'est élevé à 65,67 M€ en 2024 contre 62,95 M€ en 2023, soit une hausse de +2,73 M€ correspondant essentiellement à la hausse de la CFE (+2,13 M€). On constate par ailleurs, une hausse de la TASCOM de +0,4 M€ (+5,5%).

Focus CFE

50 786 établissements ont acquitté la CFE en 2024 : 78% d'entre eux ont été imposés à la base minimum mais n'ont apporté que 23% du produit perçu par Rennes Métropole. A l'inverse, 22% ont été imposés au-delà et ont contribué à 77% du produit. Le taux de CFE de la métropole est inférieur à la moyenne nationale (28,73% contre 31,74%).

RECETTES DE TVA TRANSFEREE

La faible variation des recettes de TVA-CVAE (-0,2 M€) et de TVA-TH (+0,9 M€) entre 2023 et 2024 s'explique principalement par les écarts constatés entre les prévisions d'évolution de la TVA pour 2023 et 2024 et les produits définitifs constatés. La TVA versée par l'État en 2023 l'a été sur la base d'une croissance prévisionnelle de +3,7%. Or, la croissance réelle des produits de TVA en 2023 n'a été que de +2,8% soit un différentiel de -0,9%.

La TVA versée en 2024 l'a été sur la base d'une croissance estimée de seulement +0,85% par rapport à la TVA définitive 2023, ce qui n'a pas suffi à compenser la régularisation négative due à l'écart de 2023.

⁴ Hors rôles supplémentaires

2. Dotations et participations (Ch.74)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dotations et participations	70,53	70,00	70,43	100,6%	-0,10	-0,1%
DGF	43,30		42,99		-0,32	-0,7%
D.C.R.T.P.	2,54		2,43		-0,11	-4,5%
Compensations fiscales	10,02		10,83		0,80	8,0%
Comp. transferts Département	8,24		8,24		0,00	0,0%
Autres participations et FCTVA	6,42		5,94		-0,48	-7,5%

Les dotations – compensation de l'État et du Département s'élèvent à 64,5 M€ :

- La DGF est en légère baisse du fait de l'écrêtement de la dotation de compensation ;
- Les compensations fiscales sont en hausse de 0,8 M€.

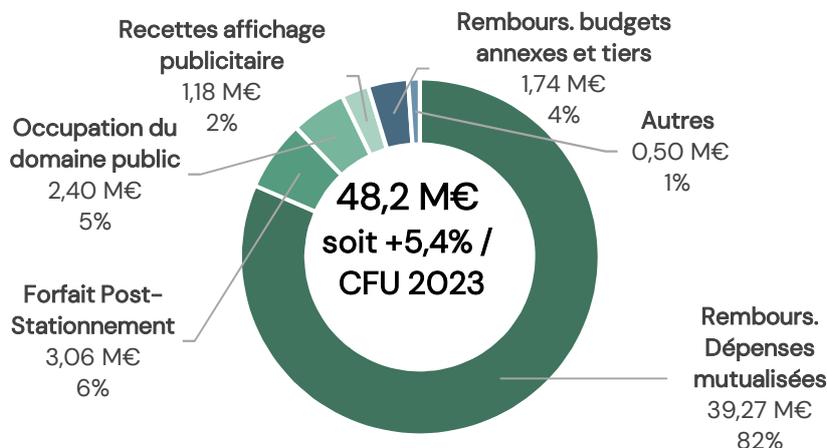
Les participations versées par les partenaires de Rennes Métropole (État, Union Européenne, Région, Département) se chiffrent à 5,94 M€ en 2024, en baisse de 0,48 M€ (+0,37 M€ hors FSE) et recouvrent principalement :

- **Le Fonds Social Européen (FSE) au titre du Plan Local d'Insertion et Emploi-PLIE :** le versement 2024 est de 1,25 M€ contre 2,1 M€ en 2023, année atypique car elle intégrait 18 mois de versement liée au délai de démarrage de la nouvelle période de convention (2022-2025) ;
- **Les participations de l'État se chiffrent à 2,432 M€ en 2024, en baisse de 89 K€ par rapport à 2023 :**
 - La politique habitat pour 0,84 M€ dont 0,67 M€ pour L'appel à Manifestation d'Intérêt "logement d'abord" ;
 - Le pacte Local de Solidarités pour 0,38 M€ ;
 - Le chantier alimentation durable pour 0,25 M€ ;
 - L'action culturelle des Musées-expositions pour 0,06 M€
 - L'économie circulaire et la Gemapi pour 0,12 M€ ;
 - Les postes de conseillers numériques pour 0,545 M€.
- **La Région participe en 2024 au financement de l'aide à la rénovation thermique de l'habitat privé pour 0,71 M€ et à Exporama pour 0,24 M€**

3. Produits des services (Ch.70)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Produits des services	45,69	48,64	48,16	99,0%	2,5	5,4%

Produits des services en M€



Les remboursements par la Ville de Rennes des dépenses de personnels et autres charges mutualisées représentent 83 % des produits des services pour un montant de 39,27 M€ en 2024 dont :

- 34,2 M€ au titre de la masse salariale (+2,3%, soit +0,76 M€) et 0,86 M€ pour les autres charges de personnel ;
- 2,6 M€ pour la logistique dont 2,2 M€ pour la gestion du parc d'engins techniques et véhicules ;
- 1,6 M€ pour la gestion et le développement des systèmes d'information et dotations informatiques.

Le Forfait Post-Stationnement évolue de 39% entre 2023 et 2024 pour atteindre 3 M€ (+0,86 M€), évolution en lien avec l'automatisation du contrôle.

4. Produits de gestion courante (Ch.75)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Autres produits de gestion courante	6,77	9,19	9,62	104,7%	2,8	42,0%

Les produits de gestion courante comptabilisent exceptionnellement en 2024 le reversement de l'excédent 2023 du budget annexe élimination et valorisation des déchets pour un montant de 2,3 M€. Pour rappel, une subvention d'équilibre de 5,6 M€ avait versée en 2023 compte tenu du déséquilibre budgétaire du budget annexe provoqué par le contexte d'arrêt des travaux de l'UVE induisant des coûts de détournements de déchets. Le déficit constaté 2023 étant inférieur (3,3 M€), il a été acté de reverser l'excédent au budget principal.

En dehors de cette dépense exceptionnelle, les redevances versées par les concessionnaires des DSP constituent les principales recettes de produits de gestion courante et se chiffrent à 5,8 M€ dont :

- 5,4 M€ pour l'exploitation des parkings en ouvrage, en évolution de +18% (soit +0,82 M€) avec une part fixe de 4 M€ et une part variable de 1,4 M€ ;
- 0,43 M€ pour les concessions des réseaux de gaz GRDF, en hausse de 187 K€.
- 0,03 M€ pour la DSP immobilier d'entreprise et 0,03 M€ pour la DSP réseau numérique.

Les autres produits concernent notamment :

- Les revenus des immeubles (0,510 M€), dont +160 K€ du fait de l'intégration de la location des espaces du bâtiment 18 de La Janais ;
- Les cessions de certificats d'énergie pour 0,15 M€ ;
- Les contributions au Programme d'Action Foncière pour 0,26 M€

5. Autres chapitres (Ch. 76-77-013-78)

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Atténuations de charges	2,01	1,85	2,03	109,5%	0,0	1,0%
Reprises sur provisions	0,37	0,00	0,00	100,0%	-0,4	-99,0%
Produits spécifiques*	0,11	0,09	0,06	75,2%	0,0	-42,0%
Produits financiers	0,00	0,61	0,62	101,8%	0,6	

*hors cessions immobilières

Pour la première année, Rennes Métropole a souscrit un placement exceptionnel de trésorerie sur un compte à terme, en lien avec l'encaissement anticipé d'un emprunt, ce qui a généré un produit financier de 0,61 M€.

III. Analyse de section d'investissement

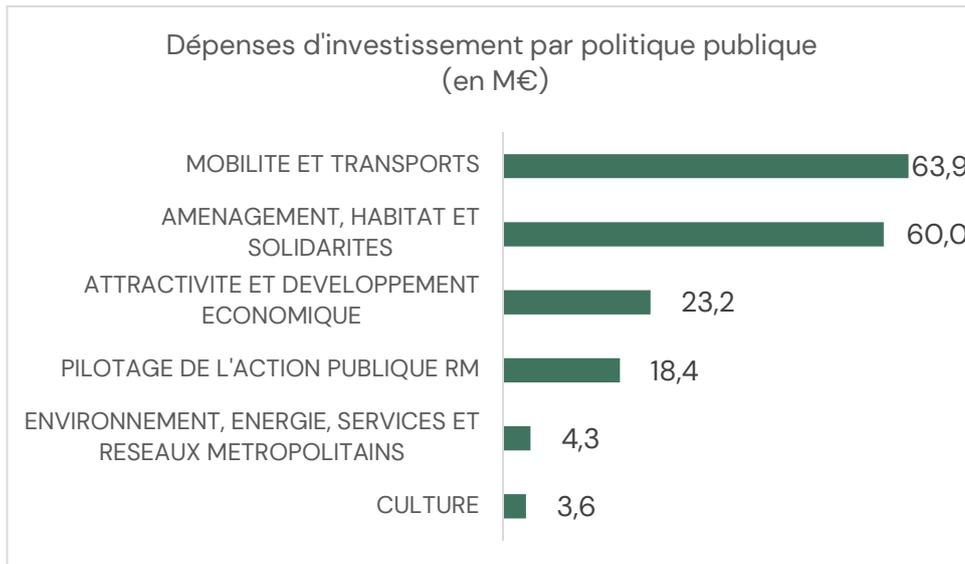
A. Dépenses d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts	160,7	221,7	179,9	81,2%	19,2	12,0%
Dépenses d'équipement*	151,4	212,6	173,5	81,6%	22,1	14,6%
Immobilisations et participations financières	6,6	4,4	3,7	84,6%	-2,9	43,4%
Autres dépenses d'investissement	1,2	0,6	0,4	55,9%	-0,9	-71,5%
Opérations pour le compte de tiers	1,5	4,0	2,4	58,4%	0,8	53,2%
Remboursement d'emprunt	36,5	39,7	39,4	99,4%	2,9	7,9%
Total	197,2	261,3	219,4	83,9%	22,1	11,2%

*Hors ré imputations comptables de dépenses d'exercices antérieurs pour 16,4 M€ en 2024

Les dépenses d'investissement s'établissent à 219,4 M€ en 2024, soit +11,2% par rapport à l'année 2023 dont 180 M€ hors emprunt :

- Les dépenses d'équipement (174 M€), en hausse de 22 M€, représentent 80% des dépenses d'investissement et 96% hors remboursement d'emprunt ;
- Les immobilisations financières et participations financières se chiffrent à 3,7 M€ dont :
 - 1,7 M€ au titre des participations aux équipements publics dans les ZAC ;
 - 1,9 M€ de souscription au capital des sociétés suivantes : l'Agence France Locale pour 1 M€, ENERGIV pour 0,33 M€, le rachat des parts sociales CEBR de la Ville de Rennes pour 0,29 M€ et une prise de participations dans le Fonds d'investissement GO CAPITAL qui a pour vocation de soutenir l'innovation technologique sur les territoires pour 0,23 M€.
- Les opérations pour compte de tiers (2,4 M€) concernent les travaux réalisés par Rennes Métropole pour des tiers. Il s'agit essentiellement de travaux relatifs aux espaces verts dans le cadre d'opérations d'aménagement de voirie ;
- Les remboursements d'emprunts atteignent presque 40 M€ en 2024 en progression de 8% en lien avec l'encours de la dette.



MOBILITÉ ET TRANSPORTS

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évol.
MOBILITE ET TRANSPORTS	48,8	63,9	15,2
Adapter le domaine de voirie aux objectifs de mobilité	15,5	19,0	3,4
Aménagement espaces publics de voirie dans les secteurs	15,2	17,8	2,6
Définir la stratégie et offrir des services de mobilité	0,6	0,4	-0,3
Exploiter et entretenir le patrimoine de voirie	17,4	26,8	9,4

Les dépenses d'équipement réalisées en 2024 atteignent 64 M€. Elles progressent sensiblement par rapport à 2023 et sont essentiellement composées des investissements voirie, lesquels sont structurés en trois enveloppes :

- L'enveloppe A correspond aux travaux courants de voirie et d'éclairage public : 23,7 M€ en 2024, en évolution de +9 M€ par rapport à 2023 dont 6,6 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et +2,5 M€ pour les travaux de maintenance-entretien dans les secteurs ;
- L'enveloppe B correspond aux travaux définis en lien avec les communes dans le cadre des comités de secteur : 17,6 M€, en évolution de +2,7 M€ ;
- L'enveloppe C correspond aux travaux structurants pilotés par la Métropole : 16,2 M€ en 2024, incluant principalement le développement des réseaux express vélos (6,3 M€) et les travaux d'axes prioritaires de bus à la Porte de Tizé (2,4 M€).

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITÉS

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évol.
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	53,7	60,0	6,3
Aménagement	16,4	16,6	0,1
Habitat et accès au logement pour tous	37,2	42,9	5,7
Politique de la ville et cohésion sociale	0,0	0,5	0,5

Les investissements s'élèvent à 60 M€ en 2024 dont 42,9 M€ pour la politique de financement de l'Habitat en évolution de 5,7 M€. En 2024, les investissements se répartissent entre :

- La mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH) pour 38,3 M€ :
 - Construction et réhabilitation de logements sociaux : 31,3 M€ (+6,6 M€) ;
 - Financement de logements en accession aidée : 5,6 M€ ;
 - Réhabilitation de logements du parc privé : 1,2 M€.
- Les aides à la pierre déléguées par l'État : 2,6 M€ ;
- L'action Sans Foncier Fixe (acquisition d'habitat modulaire) : 1,2 M€.

Les crédits alloués aux **grandes opérations d'aménagement (16,6 M€)** intègrent :

- Les acquisitions réalisées dans le cadre du programme d'action foncière (6,2 M€) et de constitution de réserves foncières (3 M€) ;
- Des participations d'équilibre de 4,5 M€ à Territoires Publics pour l'aménagement de la ZAC de La Courrouze et de 1,7 M€ à Territoires publics pour des études et participation d'équilibre de ZAC concédées ;
- Une subvention de 0,1 M€ à Archipel Habitat pour les projets de rénovation des bas de tours à Maurepas et 0,291 d'aide au financement de l'ESC Maurepas.

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évol.
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	22,5	23,2	0,7
Accessibilité du territoire	0,0	0,3	0,3
Dynamisme économique, entrepreneuriat, réindustrialisation	11,6	11,6	0,0
Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)	10,6	11,0	0,4
Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle	0,2	0,2	0,0

Les dépenses d'équipement sur ces politiques publiques s'élèvent à 23,2 M€ en 2024. Dans le détail, les crédits dédiés à cette politique portent sur :

- Le schéma directeur du nœud ferroviaire de Rennes 0,343 M€ ;
- L'innovation productive, la recherche et l'enseignement supérieur (11 M€) dont :
 - 7,4 M€ d'aides à la rénovation immobilière versées dont 5,7 M€ dans le cadre du CPER ;
 - 1 M€ versés pour l'acquisition d'équipements scientifiques ;
 - 1,2 M€ pour les projets de recherches et développement dont 0,78 M€ de cofinancement des pôles de compétitivité et 0,45 M€ à l'IRT B COM ;
- Le soutien et aides aux entreprises pour 0,92 M€ ;
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment 78 de La Janais : 10 M€.

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évol.
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	18,3	18,4	0,1
Gestion et développement du système d'information	7,1	6,7	-0,3
Animation de l'intercommunalité et appui aux communes	5,1	5,3	0,2
Gestion et dév. du système des données territoriales	3,1	2,8	-0,3
Logistique	2,4	2,2	-0,2
Stratégie et gestion immobilière	0,5	1,1	0,7
Communication	0,1	0,1	0,0
Ressources humaines	0,1	0,1	0,0

Les dépenses 2024 de 18,4 M€ sont stables. Les principales interventions concernent :

- Les investissements informatiques pour 6,7 M€ (-0,3 M€ par rapport à 2023). La Ville de Rennes abonde de 4 M€ en 2024 au titre des investissements mutualisés ;
- Les Fonds de concours en soutien à l'investissement communal pour 5,3 M€ ;
- La gestion des données territoriales (système d'information géographique) pour 2,8 M€ regroupant les investissements en faveur du service métropolitain de la donnée et les outils et données du Système d'Information Géographique. Les projets sont financés à hauteur de 2,5 M€ en 2024 ;
- Les acquisitions et remplacements de véhicules et engins pour 1,7 M€ dont 0,42 M€ abondés par la Ville de Rennes au titre de la mutualisation.

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, SERVICES ET RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évol.
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	3,9	4,3	0,4
Énergie et réseaux de chaleur	2,9	3,3	0,4
Economie circulaire	0,1	0,0	-0,1
Qualité environnementale, gestion et prévention des risques	1,0	1,0	0,1

Les dépenses d'équipement sur ces politiques s'élèvent à **4,3 M€ en 2024** et incluent notamment :

- L'accompagnement à la réhabilitation thermique des copropriétés du parc privé pour 2,4 M€ et de l'habitat individuel pour 0,7 M€ ;
- Des investissements pour 0,95 M€ au titre de la prévention des risques incendie, GEMAPI et qualité des milieux.

CULTURE

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Évol.
CULTURE	4,3	3,6	-0,6
Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire	2,9	3,0	0,1
Patrimoine	1,3	0,5	-0,8
Soutien aux projets culturels et artistiques	0,1	0,1	0,0

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **3,6 M€** dont 3 fléchés vers les principaux équipements :

- Les Champs Libres (1,7 M€) avec la suite du chantier de reconfiguration de l'accueil des publics, la revue de l'écosystème Web et des travaux de modernisation du bâtiment qui se traduiront par des économies d'énergie ;
- La bibliothèque des Champs Libres (0,5 M€) avec la rénovation du mobilier et l'acquisition de fonds anciens de patrimoine écrit pour 511 K€ ;
- Le Musée de Bretagne (0,7 M€ dont 436 K€ de restauration photographique).

La création du sentier métropolitain a également débuté en 2024 (61 K€) avec la finalisation du tracé, les relevés de terrain et la création de la signalétique d'interprétation patrimoniale.

B. Recettes d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Recettes d'investissement hors mobilisation des emprunts	49,5	74,2	60,8	82,0%	11,3	22,9%
Subventions d'investissement	24,9	40,2	29,3	73,0%	4,4	17,7%
FCTVA	9,6	14,0	14,4	103,0%	4,8	50,2%
Taxe d'aménagement	10,2	5,7	5,6	98,0%	-4,6	-45,2%
Immobilisations et participations financières	2,5	4,0	3,9	95,9%	1,3	53,5%
Autres recettes d'investissement	1,3	5,2	4,8	91,3%	3,4	253,8%
Opérations pour comptes de tiers	1,0	5,1	2,9	56,6%	1,9	199,2%
Mobilisation d'emprunt	62,4	99,1	72,0	72,6%	9,6	15,5%
Total	111,8	173,3	132,8	76,6%	21,0	18,7%

Hors ré imputations comptables de dépenses d'exercices antérieurs pour 16,4 M€ en 2024

Les recettes d'investissement s'élèvent à 60,8 M€ hors mobilisation des emprunts 2024.

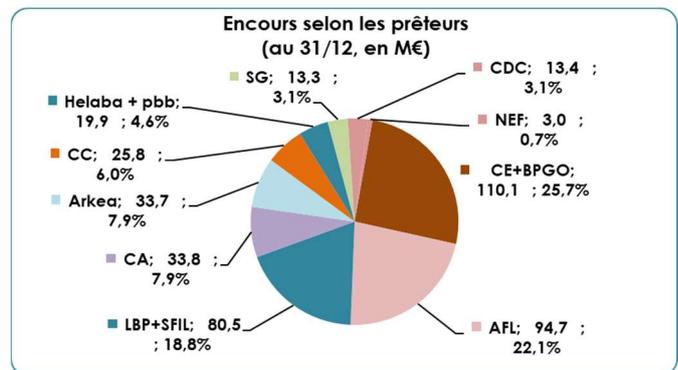
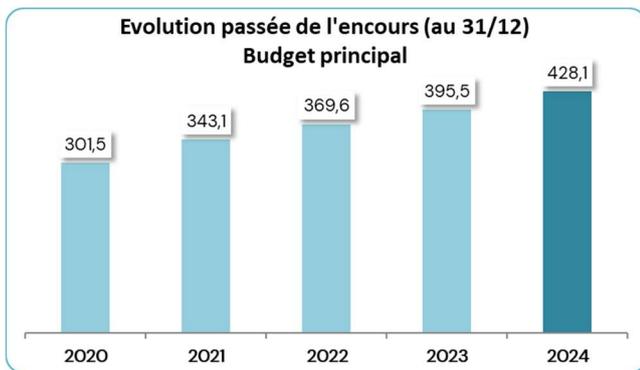
- Le FCTVA s'établit à 14,4 M€, soit + 4,8 M€ par rapport à 2023. Ce niveau s'explique pour 1 M€ par la hausse des dépenses d'investissement (+10%) et pour le reste par l'intégration à l'actif du Pôle d'échange multimodal PEM Gare, éligible au FCTVA ;
- La taxe d'aménagement diminue fortement (-4,6 M€) en 2024 pour atteindre 5,6 M€ car l'année 2023 comptabilisait un rattrapage de l'année 2022 ;
- Les subventions d'investissement s'élèvent à 29,3 M€ dont :
 - 4,7 M€ de subvention Ville de Rennes aux investissements mutualisés ;
 - 5,4 M€ d'aides à la pierre ;
 - 2,4 M€ d'aide au financement du Pôle Cyber ;
 - 1,6 M€ pour le PIA rénovation énergétique des copropriétés ;
 - 3,3 M€ de reversement des amendes de police affectés aux investissements mobilité ;
 - 7,2 M€ pour les investissements voirie ;
 - 2,3 M€ pour le projet data City Orchestra.
- Les immobilisations financières concernent le remboursement d'avances consenties à Territoires Publics dans le cadre de la gestion de trésorerie des zones d'aménagement concédées.

C. La dette

Pour couvrir les besoins de financement de l'année 2024, six nouveaux emprunts ont été mobilisés pour un montant total de 72 M€ :

- 32,4 M€ auprès de la Banque Populaire Grand Ouest sur 15 ans au taux fixe de 3,23% ;
- 6 M€ auprès de La Banque Postale sur 15 ans au taux fixe de 3,29% ;
- 6 M€ auprès de La Banque Postale sur 15 ans au taux variable Euribor 12 mois + 0,81% ;
- 7,6 M€ auprès de la Caisse d'Épargne sur 15 ans au taux fixe 3,24% ;
- 10 M€ auprès de Caisse d'Épargne sur 15 ans au taux variable Euribor 6 mois + 0,82% ;
- 10 M€ auprès de ARKEA sur 15 ans au taux Euribor 6 mois + 0,82%

Fin 2024, l'encours de dette du budget principal s'élève à 428,07 M€. **La capacité de désendettement est de 4,7 années** (contre 5 ans en 2023).



Budgets annexes

I. Transports urbains

A. Exploitation

(En M€)	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses	191,2	198,2	194,8	98,3%	3,7	1,9%
Charges à caractère général	181,1	184,7	182,6	98,8%	1,5	0,8%
Charges financières	7,3	7,7	7,6	98,7%	0,3	4,3%
Autres charges de gestion courante	2,6	5,3	4,4	83,6%	1,9	72,9%
Autres dépenses	0,2	0,5	0,2	43,6%	0,0	6,4%
Recettes	239,7	240,0	241,7	100,7%	2,0	0,8%
Versement mobilité	141,9	148,3	147,4	99,4%	5,5	3,9%
Billettique	50,8	51,2	53,6	104,7%	2,9	5,6%
Subventions d'exploitation	38,8	32,9	32,9	99,7%	-5,9	-15,2%
Produits exceptionnels	5,9	5,8	6,2	105,7%	0,3	5,2%
Autres recettes	2,4	1,7	1,6	96,7%	-0,8	-31,6%

Les dépenses d'exploitation du budget annexe Transports urbains s'élèvent à 194,8 M€, en évolution de +1,9%, et se répartissent entre :

- Le forfait de charges versé annuellement à Keolis pour l'exploitation du réseau STAR qui s'élève en 2024 à 178,3 M€, soit une évolution de +1,5% (+2,7 M€) ;
- Les dépenses de taxe foncière (2,6 M€) en hausse de +0,8 M€, actant la taxation de la ligne b suite à sa mise en service ;
- La compensation du système de billetterie UNIPASS en partenariat avec la Région pour 0,5 M€ ;
- Les charges d'intérêts de la dette pour 7,6 M€ ;
- Les subventions d'équipements⁵ pour 4,4 M€ (participations au financement des aménagements voirie et réseaux liés au réseau de transports)

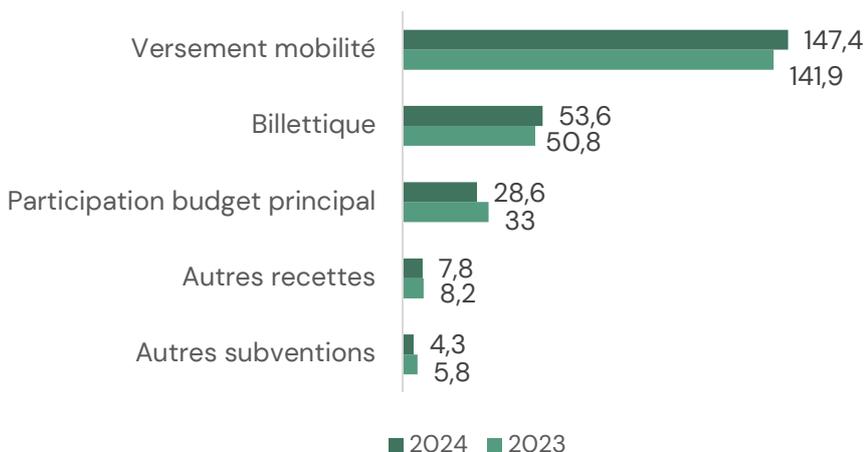
Les recettes d'exploitation (241,7 M€) sont en hausse de 2 M€. Hors participation du budget principal réduite de 4,4 M€ lors des décisions modificatives 2024 (cf. supra), l'évolution des recettes est de 3%, soit +6,3 M€ par rapport à 2023. Les principales recettes sont :

⁵ Les subventions d'équipements versées par les budgets annexes SPIC régis par l'instruction budgétaire et comptable M4 (services publics industriels et commerciaux) sont classées en section d'exploitation au chapitre "autres charges de gestion courante"

- Le versement mobilité dont les recettes évoluent de +3,9%, soit +5,5 M€ ;
- La billettique dont les recettes évoluent de +5,6%, soit +2,9 M€ ;
- Le produit exceptionnel de régularisation du forfait de charges d'exploitation de Keolis au titre de l'année précédente de 5,4 M€ en application du contrat

La maîtrise des dépenses réelles d'exploitation hors amortissement et la dynamique des recettes ont permis de mobiliser une moindre participation du budget principal qui s'établit en 2024 à 28,6 M€ contre 33 M€ en 2023.

Recettes d'exploitation (en M€)



B. Investissement

(en M€)	CFU	Crédits	CFU	Taux exé.	Évolution	
	2023	ouverts				
Dépenses⁶	65,3	129,4	74,8	57,8%	9,5	14,6%
Dépenses d'équipement	49,3	113,3	58,6	51,7%	9,3	18,9%
Remboursements d'emprunts	16,0	16,2	16,2	100,0%	0,2	1,2%
Recettes	4,8	28,0	39,6	141,3%	34,8	724,9%
Subventions d'investissement	4,8	28,0	39,4	140,5%	34,6	724,5%
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,2	-	0,2	-

⁶ Hors réintégrations des dépenses d'investissement ayant fait l'objet d'avances dans le cadre des mandats confiés Trajectoires

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 74,8 M€ en 2024 dont 58,6 M€ de dépenses d'équipement qui recouvrent notamment :

- L'acquisition de 13 bus électriques (19,5 M€) ;
- La construction du nouveau dépôt de bus sur le site Plaine de Baud (6,6 M€), le développement des infrastructures de recharge (6,8 M€) et la réfection des escaliers mécaniques des stations (2,4 M€) ;
- Le déploiement des logiciels de cyber sécurité des lignes de métro (9 M€) ;
- La fin des paiements de travaux de construction de la ligne b (8,8 M€) ;
- L'augmentation de la capacité (5,6 M€) et la gestion de l'obsolescence de la ligne a (3,4 M€).

Détail des Autorisation de programmes

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2024
AP de projets	475,3	475,3	375,0	333,0	30,3
Construire la ligne b du métro	239,4	239,4	226,6	214,8	1,3
Augmenter la capacité de la ligne A - Phase 2	137,9	137,9	58,8	52,0	3,0
Acquisitions de bus électriques (tranche 1)	61,6	61,6	53,3	50,0	19,3
Dépôt de bus Baud Chardonnet	36,4	36,4	36,4	16,3	6,7
AP millésimées⁷	131,0	120,6	120,3	89,9	28,3
Développer le patrimoine mobilier et immobilier	73,8	67,1	66,9	50,1	12,0
Mobilité et systèmes d'information communication	31,6	30,6	30,5	18,8	10,7
Gérer les obsolescences de la ligne A	17,0	15,9	15,9	15,0	3,4
Parc et matériels roulants	8,0	6,4	6,4	5,6	2,0
Aménager des voiries en faveur des bus	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2
Mettre en œuvre la délégation STAR/HANDISTAR	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Total	606,2	595,9	495,3	422,9	58,6

Les subventions d'investissement perçues (39,4 M€) en 2024 recouvrent :

- Les fonds FEDER versés par le Conseil Régional (20 M€) pour la construction de la ligne b ;
- La subvention Transport en commun en site propre (TCSP) versée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour 18,1 M€ ;
- Les fonds DSIL et FSIL pour 0,8 M€, notamment pour l'installation de bornes de recharge électrique et la réhabilitation thermique des bâtiments administratifs de la Plaine de Baud ;

⁷ AP millésimées en cours : crédits des millésimes 2020 à 2024 pour les AP non soldées

- Les bonus écologiques (0,39 M€) pour l'acquisition de bus électriques (30 K€ par bus)

II. Élimination et valorisation des déchets

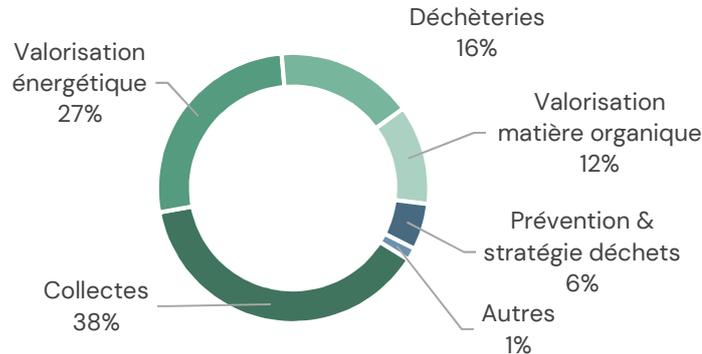
A. Fonctionnement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses	64,6	74,3	69,9	94,0%	5,3	8,3%
Charges à caractère général	58,2	62,6	59,5	94,9%	1,2	2,1%
Charges de personnel	3,5	4,0	3,9	98,6%	0,4	11,5%
Autres charges de gestion courante	0,1	2,5	2,5	98,3%	2,4	1807,1%
Charges financières	2,7	5,2	4,0	77,2%	1,3	49,8%
Recettes	64,4	76,6	79,8	104,2%	15,4	23,9%
TEOM	48,2	65,9	66,7	101,2%	18,5	38,3%
Dotations et participations	11,5	5,8	6,6	114,1%	-4,9	-42,3%
Produits des services	4,4	3,9	5,1	129,4%	0,7	15,1%
Autres	0,3	1,0	1,4	149,6%	1,1	543,2%

Les **dépenses de fonctionnement** sont en progression de 8% par rapport à l'exercice précédent (+5,3 M€). Cette hausse est principalement liée :

- **Au reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (2,3 M€) ;**
- **Aux charges financières qui s'élèvent à 4,0 M€ (+1,3 M€),** correspondant à la charge de la dette contractée pour financer les travaux de l'UVE ;
- **A la hausse des contrats de prestations de services (+0,8 M€, soit +1,4%)** du fait de la mise en place de la collecte des bio-déchets, à la montée en puissance du compostage et du réemploi, ainsi qu'à la hausse des indices des marchés ;
- **Aux charges de personnel qui augmentent de 11 % (+0,4 M€),** avec un recours ponctuel à des renforts dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte (collecte des bio-déchets, renouvellement des bacs, nouveau système d'information...).

Charges à caractère général



Les recettes de fonctionnement progressent de 24% (+15,4 M€) :

- **Augmentation du produit de la TEOM de 18,3 M€** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) due à la revalorisation du taux, porté à 9,85%, et des bases fiscales, la TEOM représentant 81 % des recettes réelles du budget annexe en 2024 ;
- **Baisse des dotations de 4,9 M€ (-42 %)** du fait de la participation exceptionnelle 2023 du budget principal à l'équilibre du budget annexe (5,6 M€) et d'une progression de 0,7 M€ des soutiens pour la collecte (notamment des bio-déchets) et le tri ;
- **Progression des produits de gestion courante de 1,1 M€**, en lien avec la perception d'une redevance d'usage dans le cadre de la clôture du contrat de concession de l'UVE (0,8 M€) et de pénalités (+0,3 M€) sur différents marchés.
- **Progression des produits des services de 0,7 M€, soit +15%**, notamment du fait de la progression des recettes de valorisation matière.

B. Investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses	43,2	32,7	21,9	66,9%	-21,3	-49,4%
Dépenses d'équipement	43,1	30,2	19,5	64,6%	-23,6	-54,7%
Remboursements d'emprunts	0,1	2,5	2,3	93,8%	2,2	
Recettes	45,4	19,7	2,4	12,2%	-43,0	-94,7%
Dotations	13,2	2,4	1,9	80,5%	-11,3	-85,4%
Subventions d'investissement	0,0	2,5	0,5	18,7%	0,5	
Autres recettes d'investissement	0,2	0,0	0,0		-0,2	-100,0%
Emprunts	32,0	14,8	0,0	0,0%	-32,0	-100,0%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21,9 M€ dont 2,3 M€ consacrés à l'amortissement de l'emprunt contracté pour financer l'UVE.

Les dépenses d'équipement sont gérées en autorisations de programme (AP). **Sur les 237,8 M€ d'autorisations actives, 234,8 M€ sont affectés** à la réalisation de projets clairement identifiés et évalués.

Les autres investissements (5,1 M€) ont été consommés au sein d'AP millésimées. Les 3 principales sont :

- **Le programme Collectes (3,1 M€ en 2024)** : 41 % des crédits concernent les bornes d'apport volontaire, dont le nombre est directement lié aux programmes d'aménagement urbain sur le territoire, et 57 % concernent la fourniture de bacs, de bio-seaux et d'abri-bacs (pour la collecte des bio-déchets) ;
- **Le programme Déchèteries (1,2 M€ en 2024)** qui recouvre l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des déchèteries du territoire, dont 61% consacrés au renouvellement du système d'information et au contrôle d'accès.
- **La prévention et la stratégie déchets (0,5 M€ en 2024)** qui recouvrent l'ensemble des actions de communication et de changement de comportements, et dont la quasi-totalité des dépenses 2024 est consacrée au développement du compostage.

Détail des autorisations de programmes

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2024
AP de projets	200,4	200,4	185,2	153,9	14,4
Réhabilitation UVE	200,4	200,4	182,5	153,9	14,4
AP millésimées	34,7	31,7	27,1	25,9	5,1
Collectes	18,1	15,3	14,3	13,7	3,1
Déchèteries	8,6	8,5	5,2	4,7	1,2
Prévention & stratégie	1,6	1,4	1,4	1,4	0,5
Gestion véhicules engins	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Autres	6,1	6,0	5,8	5,7	0,0
Total	237,8	234,8	212,3	182,5	19,5

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2,4 M€**. Elles proviennent du fonds de compensation de la TVA (1,9 M€) et de subventions (0,5 M€ dont 2 tiers de soutien de l'ADEME pour la collecte des bio déchets).

III. Assainissement

La compétence assainissement est depuis le 1er janvier 2023 retracée dans un unique budget dénommé "Assainissement", quel que soit le mode de gestion retenu (concession ou régie).

En 2024, le périmètre de gestion de l'assainissement collectif en régie s'élargit une nouvelle fois avec l'intégration des communes de Betton, Chevaigné, La Chapelle des Fougeretz, Montgermont et Saint-Grégoire. Des contrats de délégation de services publics

sont encore en vigueur sur les communes de La Chapelle-Thouarault, l'Hermitage et Mordelles.

A. Exploitation

(En M€)	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses	28,9	33,1	28,8	87,0%	-0,1	-0,5%
Charges à caractère général	18,7	20,8	17,6	84,7%	-1,1	-5,6%
Charges de personnel	8,1	8,8	8,8	99,8%	0,7	9,0%
Charges financières	1,7	2,3	1,9	84,1%	0,3	14,9%
Autres dépenses	0,5	1,2	0,4	36,7%	-0,1	-13,0%
Recettes	32,2	33,9	32,1	94,9%	-0,05	-0,1%
Redevances, produits facturés	31,2	33,3	31,5	94,7%	0,3	1,0%
Autres recettes	1,0	0,6	0,6	105,8%	-0,4	-36,4%

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **28,8 M€** au CFU 2024 et sont en légère baisse par rapport à 2023. Elles concernent :

- Les **charges à caractère général (61 % des dépenses d'exploitation)** qui sont en baisse de 5,6% principalement du fait de :
 - La fin du contrat du marché d'exploitation (-1,84 M€) conclu sur le sud et nord-ouest de la métropole ;
 - La baisse des prix de l'électricité et les effets des mesures d'économie d'énergie (-1,4 M€) ;
 - L'augmentation des postes produits de traitement (+0,42 M€), fournitures d'entretien et de petit équipement (+0,35 M€), maintenance des installations (+0,51 M€) ainsi que le remboursement de frais à des tiers (convention de rejet +0,38 M€).
- Les **charges de personnel** qui s'élèvent à 8,8 M€, soit +9%, et qui représentent près de 31 % des dépenses d'exploitation. L'évolution est liée à l'extension de la régie et à un niveau de vacance de poste inférieur à l'année 2023 ;
- La progression des **frais financiers** (+ 0,25 M€), en lien avec l'évolution de l'encours de dette et la hausse des taux d'intérêts.

Les recettes d'exploitation, constituées à **98 % de produits des services, s'élèvent à 32,1 M€**, stables par rapport à 2023, du fait à la fois de :

- L'augmentation de +1,2 % (+0,3 M€) des recettes de redevance d'assainissement collectif qui s'établissent à 25,6 M€. Cette hausse intègre les recettes du périmètre encore en délégation de service public en 2023 ;
- L'augmentation (+0,61 M€) de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif d'un montant de 1,73 M€ ;
- La hausse (+0,10 M€) des recettes de production d'électricité par cogénération des installations OVH de Beaurade ;

- La diminution du remboursement des dépenses du service de gestion des eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole pour 3,2 M€ (en baisse de -0,67 M€) ;

B. Investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
DÉPENSES	22,4	40,0	34,5	86,3%	12,09	53,9%
Dépenses d'équipement	16,3	34,2	28,8	84,3%	12,51	76,7%
Autres dépenses	0,8	0,2	0,2	91,3%	-0,59	-73,8%
Remboursements d'emprunts	5,3	5,6	5,5	97,9%	0,17	3,2%
RECETTES	12,2	23,3	13,0	55,8%	0,81	6,7%
FCTVA	1,6	3,6	3,8	105,6%	2,18	134,6%
Subventions d'investissement	1,2	1,8	1,4	81,7%	0,19	15,3%
Emprunts et dettes assimilées	5,8	16,2	6,0	37,0%	0,20	3,4%
Autres recettes	3,5	1,7	1,8	101,1%	-1,76	-50,0%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34,53 M€ en 2024 dont 28,8 M€ de dépenses d'équipement, en augmentation de 12,5 M€, qui correspondent à :

- Des travaux d'aménagement et de maintenance sur les réseaux de collecte (14,8 M€), dont les travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, essentiellement pour les communes de Rennes, Bruz, Betton, Chartres-de-Bretagne, Brécé, Bécherel et l'Hermitage ;
- L'aménagement et la maintenance des ouvrages de traitement (5 M€) avec principalement l'acquisition des terrains et équipements d'assainissement collectifs de la commune de Longaulnay (1,25 M€), la poursuite de la réalisation des modulaires à Pacé et Saint-Erblon (1,13 M€) et le renouvellement d'équipements à la station d'épuration de Beaurade ;
- Les travaux en cours des stations de Brécé, Cintré et Romillé (6,2 M€).

Détail des Autorisation de programmes

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2024
AP de projets	113,1	113,1	18,9	12,3	7,1
Station d'épuration Bruz	84,3	84,3	1,9	1,0	0,4
Raccordement EU Via Silva	6,8	6,8	0,2	0,2	0,1
ZAC Brasserie bassin parking	6,1	6,1	4,5	1,8	0,4
Station d'épuration Brécé	4,9	4,9	4,8	4,1	2,9
Station d'épuration Cintré	4,1	4,1	3,8	1,9	1,4
Station d'épuration Romillé	3,8	3,8	3,5	3,1	1,9
Station d'épuration Bécherel	3,2	3,2	0,2	0,1	0,1
AP millésimées	76,4	74,6	67,9	61,8	21,7
Aménager, assurer la maint. des réseaux de collecte	55,2	54,6	49,0	46,6	14,8
Aménager, maintenance des ouvrages de traitement	13,4	12,8	12,7	11,0	5,0

Etudes et recherches	3,7	3,7	2,8	1,7	0,7
Gestion des véhicules et engins	2,3	2,3	2,3	1,5	0,6
Exploiter le système d'assainissement	1,2	0,8	0,7	0,7	0,2
Gestion et développement du SI	0,6	0,4	0,4	0,4	0,3
Total	189,5	187,8	86,8	74,1	28,8

Les recettes d'investissement atteignent **12,99 M€** et comprennent majoritairement un **emprunt** contracté auprès de la Banque Populaire Grand Ouest pour un total de 6 M€. Elles incluent par ailleurs :

- Le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** à hauteur de 3,80 M€, en forte augmentation par rapport à 2023 du fait du niveau des investissements éligibles réalisés en 2024 ;
- Des **subventions** à hauteur de 1,43 M€ attribuées essentiellement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation du bassin tampon rue Saint-Hélier (0,70 M€) et l'extension de la station d'épuration de Brécé (0,41 M€) ainsi que de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des travaux à l'usine de Beaurade (0,15 M€).

IV. Réseaux de chaleur

Le budget annexe Réseaux de chaleur concerne :

- Les réseaux de Rennes (Nord-Est et Sud) et de Vezin-le-Coquet, gérés en concession ;
- Le réseau de Chartres-de-Bretagne et le futur réseau de Le Rheu, gérés en régie.

A. Exploitation

(en M€)	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses	1,2	4,0	3,6	88,6%	2,4	195,7%
Charges à caractère général	0,4	0,7	0,5	79,0%	0,1	28,9%
Charges de personnel	0,6	0,7	0,7	99,4%	0,1	8,6%
Charges financières	0,2	0,2	0,2	79,5%	0,0	-4,7%
Charges exceptionnelles	0,0	2,5	2,2	88,8%	2,2	
Recettes	3,4	3,2	2,1	63,3%	-1,4	-39,9%
Produits des services	2,4	2,1	0,9	43,0%	-1,5	-61,7%
Autres produits de gestion courante	1,0	1,0	1,0	100,6%	0,0	0,1%
Produits exceptionnels	0,0	0,1	0,1	101,1%	0,1	

Les **dépenses de la section d'exploitation** s'établissent à 3,6 M€ en 2024, en augmentation de 2,4 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- **Des charges exceptionnelles de 2,2 M€**, dont 1,9 M€ de compensation du surcoût supporté par le concessionnaire du réseau Nord-Est dû à l'usage de gaz pour produire la chaleur en remplacement de celle fournie par l'UVE, en arrêt pour travaux ;
- **Des charges à caractère général en hausse de 0,1 M€ sur le réseau Rennes Sud** en lien avec la procédure de passation du nouveau marché.

Les **recettes de la section d'exploitation** s'élèvent à 2,1 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2023 du fait de la moindre perception de droits de raccordement. Les recettes sont issues :

- Pour moitié (1 M€) de la redevance versée par le concessionnaire du réseau Nord-Est ;
- Pour 36 % (0,74 M€) des droits de raccordement versé en fonction du rythme des travaux ;
- Pour 6 % (0,13 M€) de la vente de chaleur du réseau de Chartres-de-Bretagne.

B. Investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépenses	1,6	4,9	2,9	60,2%	1,3	81,9%
Dépenses d'équipement	0,4	2,0	0,4	18,5%	0,0	-6,8%
Participations et créances rattachées	0,0	1,3	1,3	100,0%	1,3	
Autres immobilisations financières	0,2	0,5	0,3	50,0%	0,1	25,0%
Remboursements d'emprunts	1,0	1,0	1,0	99,6%	0,0	2,3%
Recettes	0,0	4,3	3,6	84,4%	3,6	
Subventions d'investissement	0,0	0,9	0,6	65,2%	0,6	
Emprunts	0,0	3,3	3,0	89,6%	3,0	

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 2,9 M€** dont 1,3 M€ de prise de participation dans la SEMOP Enersud qui assurera l'extension et la gestion du réseau de chaleur de Rennes Sud, 1 M€ consacrés à l'amortissement de l'emprunt, 0,4 M€ à la création et à l'extension des réseaux (dont 78 % pour la création du nouveau réseau de Le Rheu) et 0,3 M€ au versement d'une participation pour les travaux d'extension des réseaux sur la ZAC de Baud-Chardonnet.

Les **recettes d'investissement s'élèvent à 3,6 M€** dont 3 M€ de mobilisation de l'emprunt et 0,6 M€ de subventions de la part de l'ADEME et du SDE35.

V. Centre des congrès

L'exploitation du Centre des congrès au Couvent des Jacobins est déléguée à la SPL Destination Rennes. Le budget annexe retrace les flux liés à cette gestion déléguée mais également d'autres dépenses (assurances, taxe foncière, investissements...).

A. Exploitation

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Dépense	5,60	6,33	6,23	98,4%	0,6	11,3%
Charges à caractère général	5,60	6,33	6,23	98,4%	0,6	11,3%
Recette	6,24	5,50	5,63	102,3%	-0,6	-9,9%
Ventes de produits, prestations	4,28	4,72	4,85	102,6%	0,6	13,1%
Produits exceptionnels	1,96	0,78	0,78	99,9%	-1,2	-60,3%

Les dépenses d'exploitation de 6,23 M€ en hausse de 11,3 % correspondent à la rémunération du délégataire pour 6,16 M€ (+0,63 M€) et à la taxe foncière pour 0,07 M€.

Les recettes d'exploitation retracent les opérations de commercialisation des espaces de l'équipement pour un total de 4,85 M€ en 2024.

Le déficit structurel d'exploitation 2024 se chiffre en à 1,4 M€ comblé par une participation du budget principal de 0,6 M€ et la reprise de l'excédent 2023.

Une indemnisation pour un dégât des eaux a été perçue en 2024 pour un montant de 0,18 M€.

B. Investissement

L'année 2024 comptabilise un solde de subvention liée à la construction (0,120 M€) et aucune dépenses d'investissement.

VI. Zones d'Aménagement Économiques et mixtes

Rennes Métropole gère en régie 4 Zones d'Activités Économiques sous permis d'aménager et 3 sous procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont une nouvelle, Porte de Tizé à Thorigné-Fouillard, créée en 2024. Par ailleurs, 12 ZAC sont concédées.

Les activités des zones d'aménagement gérées en régie sont retracées au sein de budgets annexes individualisés. Les travaux d'aménagement du foncier destiné à être cédé sont retracés en comptabilité de stock de terrains aménagés.

FONCTIONNEMENT (M€)	CFU 2023	CFU 2024
Dépenses	1,32	1,35
Charges à caractère général	1,32	1,35
Recettes	1,09	0,91
Produits des services	1,09	0,90
Autres recettes	0,00	0,01

En consolidé, les réalisations 2024 de ces budgets se chiffrent à 1,3 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes de fonctionnement, correspondant à la phase de commercialisation de Joval, Gev Activ, Les Rignés, et à la phase d'aménagement et d'achats de terrains des opérations le Hil3, Porte de Tizé et Margat.

Dépenses par Zones d'aménagement (en M€)

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Part 2024
La Forge – Saint-Gilles	0,01	0,00	0,02	1,17%
Gev Activ 2 – Gévezé	0,02	0,03	0,00	0,14%
JOVAL – Acigné	0,06	0,03	0,16	12,02%
Les Rignés – Betton	0,65	0,21	0,05	3,99%
Margat – L'Hermitage	0,04	0,24	0,58	42,91%
Le Hil3 – Noyal-Châtillon-sur-Seiche	-	0,80	0,42	31,38%
Porte de Tizé – Thorigné-Fouillard	-	-	0,11	8,38%
Total fonctionnement	0,78	1,32	1,35	100,00%

VII. Crématorium

En K€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Fonctionnement						
Dépenses	27	62	26	42,4%	-1	-3,2%
Charges à caractère général	16	34	12	35,2%	-4	-25,6%
Charges financières	11	28	14	50,9%	3	29,2%
Recettes	341	400	399	99,7%	58	16,9%
Autres produits de gestion courante	341	395	394	99,7%	53	15,5%
Produits exceptionnels		5	5	100,0%	5	
Investissement						
Dépenses	179	991	294	29,6%	115	64,4%
Dépenses d'équipement	99	903	212	23,5%	113	113,1%
Remboursements d'emprunts	66	11	6	52,0%	-60	-91,3%
Recettes	150	0	0	0,0%	-150	-100,0%
Emprunts	150	0	0	0,0%	-150	-100,0%

La gestion du crématorium est déléguée à la Société du Crématorium de Rennes Métropole. **Les dépenses d'exploitation retracent donc essentiellement la Taxe foncière et les charges d'intérêts d'emprunts.**

La redevance de concession perçue en 2024 est de 394 K€ dont 250 K€ de part fixe. La part variable évolue de 15,5 % (+58 K€) par rapport à 2023.

Les **travaux d'extension de l'équipement** sont prévus à hauteur de 4,5 M€ et ont débuté en 2024 (172 K€), auxquels s'ajoutent les travaux courants d'entretien pour 41 K€.

VIII. Production énergie photovoltaïque

L'exploitation des panneaux en activité se poursuit sans nouvelle installation avec une recette de revente de 19 622 € et des frais de maintenance de 1 411 €.

Annexe 1 – Dépenses de personnel consolidées

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux exé. 2024	Évolution	
Charges de personnel consolidées	105,14	110,67	110,28	99,6%	5,1	4,9%
Budget principal	92,94	97,21	96,90	99,7%	4,0	4,3%
Assainissement	8,06	8,81	8,79	99,8%	0,7	9,0%
Élimination et valorisation des déchets	3,49	3,95	3,90	0,00	0,4	11,5%
Réseaux de chaleur	0,64	0,70	0,70	0,00	0,1	8,6%

Les dépenses de personnel consolidées s'élèvent à 110,28 M€ au CFU 2024 de Rennes Métropole, soit une évolution de 5,12 M€ (+4,9%) par rapport au CFU 2023.

Au budget Assainissement, l'évolution est de 9%, avec un taux d'exécution de 99,8 %.

- 6 postes ont été créés et 3 ont pu être pourvus, ce qui représente une dépense supplémentaire sur l'exercice de 0,047 M€ ;
- Le glissement vieillesse technicité, l'augmentation de la valeur du point, la revalorisation des grilles, l'augmentation du SMIC et la NAO participent à l'augmentation de la masse salariale ;
- La refacturation de l'activité de la Direction de l'Espace public et des Infrastructures⁸ pilotant une part des investissements du budget assainissement est en progression (+ 0,21 M€). Enfin, l'appel à des agents non permanents a été légèrement moins important en 2024 (+ 0,008 M€).

Au budget Déchets, l'évolution est de 13,18 %. Elle s'explique par les effets du GVT, de la revalorisation de la valeur du point et des grilles, par l'augmentation du SMIC, pour un montant cumulé de 0,15 M€. Le recours à des contractuels a fortement augmenté afin de renforcer les équipes en 2024, ce poste de dépense passant de 240 K€ euros en 2022 à 506 K€ euros en 2024 soit une augmentation de 266 K€.

Au budget Réseaux de chaleur, l'évolution est de +7,81 %. Comme sur le budget Assainissement, depuis 2020, une partie de la rémunération des agents de la Direction de l'Espace public et des Infrastructures, vient impacter directement le budget Réseau de chaleur. Le glissement vieillesse technicité et la revalorisation de la valeur du point d'indice participent également à l'augmentation de la masse salariale, ainsi que la quote-part de la Direction des Déchets, en augmentation de 0,05 M€.

⁸ Les charges de personnel de cette direction sont portées par le budget principal. Un flux budget à budget est réalisé pour constater les temps passés à l'ingénierie et au pilotage d'investissements de budgets annexes

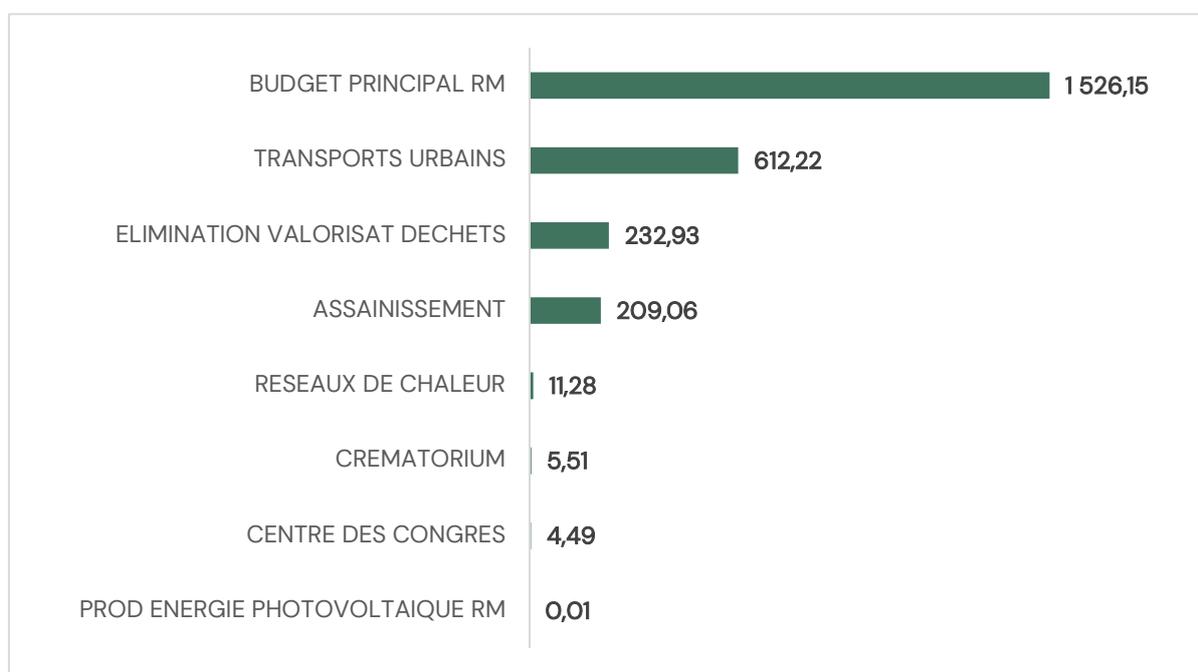
Annexe 2 – Bilan de la gestion des engagements pluriannuels

Les dépenses d'équipement de la collectivité sont gérées de manière pluriannuelle en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) depuis l'année 2020.

Cette gestion permet de retracer les engagements pluriannuels pris par la Métropole afin de suivre leur exécution et d'améliorer la lisibilité du budget en limitant les inscriptions aux seuls crédits nécessaires à la couverture des dépenses de l'année. Préalablement à l'engagement, l'affectation des AP permet de constater comptablement la décision du Conseil de réaliser un équipement ou de verser une subvention.

Tous budgets confondus, Rennes Métropole dispose au 31 décembre 2024 de 2 601,65 M€ d'AP réparties par budget comme suit :

Répartition par budgets des AP en cours au 31/12/2024 (en M€)

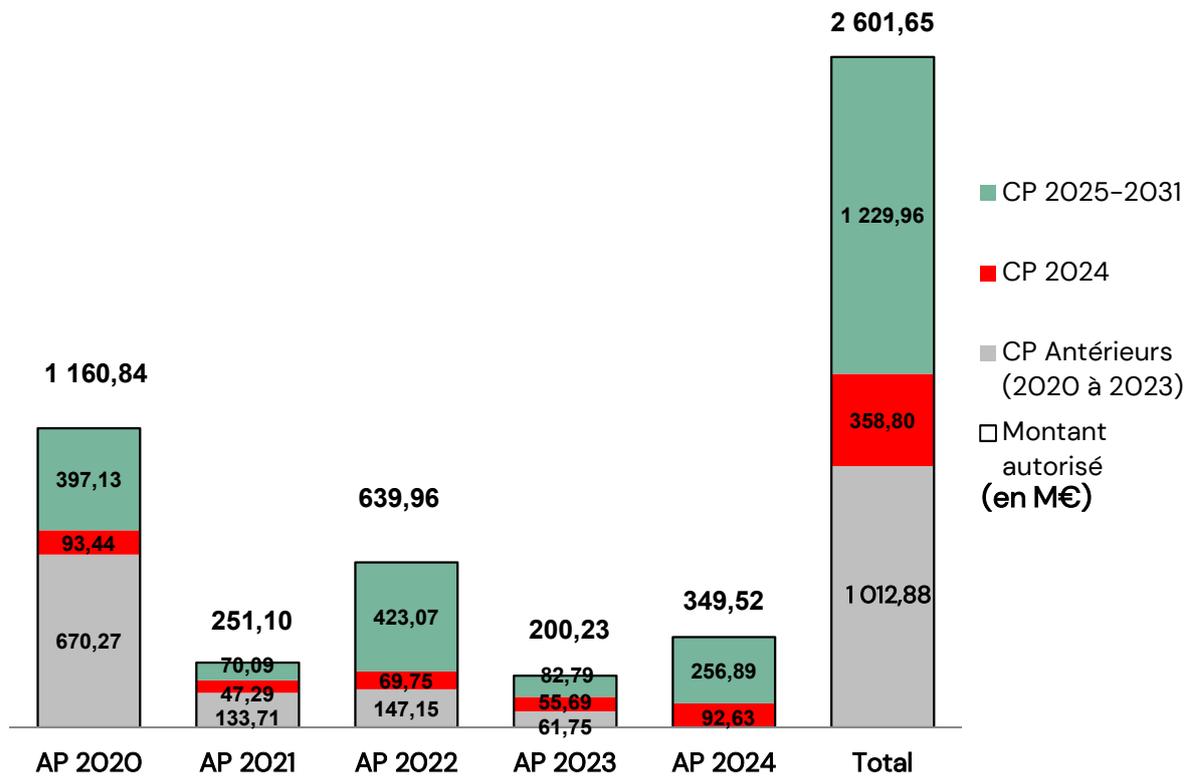


Ce montant global est réparti entre :

- 44,6 % (1 160,84 M€) d'AP ouvertes au titre de 2020 ;
- 9,7 % (251,10 M€) d'AP ouvertes au titre de 2021 ;
- 24,6 % d'AP (639,96 M€) ouvertes au titre de 2022 ;
- 7,7 % d'AP (200,23 M€) ouvertes au titre de 2023 ;
- 13,4 % d'AP (349,52 M€) ouvertes au titre de 2024.

Le poids des AP 2020 est particulièrement conséquent du fait de la mise en place de cette gestion en 2020, ce qui a donné lieu à la création d'AP reprenant des engagements passés et au vote d'AP projet correspondant au solde des opérations déjà parties (ex : ligne B du métro).

En ce qui concerne la répartition des CP, les crédits antérieurs à 2024 s'élèvent à 1 012,88 M€ (38,9% du total des AP), les CP 2024 à 358,80 M€ (13,8 %) et les CP futurs (2025 à 2031) à 1 229,96 M€ (47,3%) :



Le ratio de couverture consiste à rapporter le stock d'AP encore à exécuter ("reste à financer") au montant global des dépenses mandatées durant l'exercice.

Total AP (hors 2025) (A)	Total non affecté des AP millésimées (au 10 avril 2025) (B)	CP exécutés sur AP (au 10/04/2025) (C)	Reste à financer (D) = (A)-(B)-(C)	Dépenses annuelles sur AP en 2024 (E)	Ratio de couverture des AP = (D) / (E)
2 601 646 427,75	54 458 622,43	1 367 921 792,65	1 179 266 012,67	281 038 786,20	4,20

Sont pris en compte dans le stock d'AP, l'ensemble des AP de projet ainsi que la part affectée des AP millésimées.

Ce ratio s'élève à 4,20 ans contre 4 l'an dernier. Il correspond à la durée nécessaire pour exécuter l'intégralité des équipements décidés en maintenant le niveau d'investissement constaté au cours des dernières années. Plus ce ratio tend vers 1, plus la collectivité tend à gérer annuellement ses dépenses. Au contraire, un ratio élevé alerte sur un risque de surévaluation des AP avec un volume d'investissement susceptible d'être engagé bien supérieur à la capacité annuelle à dépenser.

Annexe 3 – Subventions de fonctionnement versées – par politique et par bénéficiaire

BUDGET PRINCIPAL

	CFU 2024
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	9 470 585
3 HIT COMBO	17 400
AC BALATA	2 500
ACCUEIL GENS DU VOYAGE 35	28 705
ADIL 35	145 000
ADO HABITAT 35	59 000
AIDE JURIDIQUE D'URGENCE	3 500
AIGUILLON CONSTRUCTION	31 000
AIS 35	57 000
ALFADI	352 000
AMICALE ELEVES INSA DE RENNES	3 000
ANIMATION ET GESTION DES LONGS PRES	1 000
ANIME ET TISSE	5 000
ANTIPODE RENNES	3 500
APRAS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ACTION ET DE L'ANIMATION SOCIALE	774 000
ARCHIPEL HABITAT	71 991
ARTEMON	2 000
ASFAD	342 000
ASSOCIATION DOUNIA	3 000
ASSOCIATION AMOCAS MORDELLES	1 000
ASSOCIATION AY ROOP	2 000
ASSOCIATION BLOSNE EMPLOI SOLIDARITE TRAVAIL BEST	7 000
ASSOCIATION CADETS DE BRETAGNE	8 000
ASSOCIATION CARTEL	2 680
ASSOCIATION CITE ET MEDIATION	50 000
ASSOCIATION CULTURELLE DES ÉTUDIANTS DU CENTRE FRANCO- JAPONAIS DE MANAGEMENT DE L'IGR-IAE RENNES	700
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES FOTBALLEURS CAMEROUNAIS DE RENNES	2 000
ASSOCIATION DECONSTRUIRE	2 500
ASSOCIATION DIACONIE BRETEILLIENNE	3 705
ASSOCIATION ESPERE ENCORE	3 450
ASSOCIATION KOULIBALLETS	1 500
ASSOCIATION MAISON SQUARES SOLIDARITE INTERCULTUREL	
CITOYENNETE (ASMIC)	3 000
ASSOCIATION NATIONALE LE REFUGE	3 000
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL RADIOPHONIQUE ETUDIANT A RENNES (ADORER)	9 000
ASSOCIATION POUR SUBSISTANCE L'ENTRAIDE ET LE PARTAGE	6 022
ASSOCIATION RENCONTRE ET CULTURE	1 500
ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX	27 500
ASSOCIATION RUE DES LIVRES	2 500
ASSOCIATION SAINT JOSEPH DE PREVILLE	19 543
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE	2 188 630
ASSOCIATION TOUS FRERES	4 300
ASTREE	1 000

AU P'TIT BLOSNEUR	5 000
BANQUE ALIMENTAIRE 35	5 050
BENENOVA RENNES	1 300
BETON CAVERNE	1 000
BIENVENUE	3 900
BREIZH INSERTION SPORT B.I.S	136 000
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	311 485
CCAS DE SAINT ERBLON	700
CCAS RENNES	1 391 650
CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE	3 500
CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DU BLOSNE	2 300
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PONTCHAILLOU	15 000
CENTRE SOCIO CULTUREL DES MARAIS	2 000
CERCLE PAUL BERT	11 000
CIDFF 35 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES D'ILLE ET VILAINE	12 000
CLPS L'ENJEU COMPETENCES	8 000
CLUB PRESSE DE RENNES ET DE BRETAGNE	1 500
COALLIA	49 389
COEURS RÉSISTANTS	8 050
COLLECTIF UBUNTU	2 300
COMITE DE VIGILANCE ALEXIS DANAN ILLE ET VILAINE	4 000
COMMUNE DE BRUZ	67 401
COMMUNE DE LAILLE	4 952
COMMUNE DE PARTHENAY DE BRETAGNE	6 740
COMMUNE DE PONT PEAN	6 716
COMMUNE DE THORIGNE FOUILLARD	1 200
COMPAGNONS BATISSEURS	52 977
COMPTOIR DU DOC	1 000
COORDINATION ACTION DU MOUVEMENT NATIONAL DE L'HABITAT PARTICIPATIF	15 000
CREHA OUEST	160 200
CRIDEV RENNES	11 200
CROIX ROUGE FRANCAISE	5 050
DECLIC FEMMES	8 500
D'ICI OU D'AILLEURS	2 000
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE	5 000
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE	2 500
EPICERIE SOCIALE PARTAGE AMITIE SOLIDARITE	3 000
EPIFREE RENNES 1	4 237
ESPACIL HABITAT	31 000
ESPERO BRETAGNE	1 500
ESS CARGO ET CIE	15 000
FEDERATION DES RECUPERATHEQUES	1 000
FEDERATION LEO LAGRANGE	3 000
FONCIER SOLIDAIRE RENNES METROPOLE	60 000
FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	55 000
FOYER SAINT BENOIT LABRE	86 632
FRANCAS D'ILLE ET VILAINE	750
HABITAT ET HUMANISME ILLE ET VILAINE	27 587
IDHEAL RECHERCHE	15 000
ISKIS	4 500

ISOGONE	1 000
J'ACCUEILLE	8 000
JEUNES A TRAVERS LE MONDE	6 000
KEUR ESKEMM	6 000
KODIKO RENNES	2 000
LA BALADE DES LIVRES	1 000
LA CIMADE	22 500
LA CRAVATE SOLIDAIRE RENNES	2 500
LA LOUPIOTE	2 000
LA MAISON EN VILLE	21 700
LA MAMI	21 500
LA TALOCHE	1 500
L'ALLUMETTE	3 000
LANGOPHONIES	11 000
LANGUE ET COMMUNICATION	116 000
LE 4 BIS INFORMATION JEUNESSE LA PLACE DES POSSIBLES	178 666
LE CENTRE DE LA LANDE	2 600
LE CRIC COOPERATIVE REGIONALE D'EDUC A L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF	2 900
LE PILLI COLLECTIF	1 950
LE SOUFFLE ET LA FLAMME	3 000
LES 3 OURS MEDIA	1 000
LES AMITIES SOCIALES	163 926
LES COLS VERTS RENNES	4 000
LES FOYERS D'HLM	12 000
LES MARIE ROSE	2 000
LES PETITS DEBROUILLARDS GRAND OUEST	1 500
LES PETROLETTES	2 500
L'ESCALE	4 500
LIBERTE COULEURS	15 000
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35	32 500
LILLICO	3 000
LIRE ET DELIRE	1 500
LIVAH AIVS	60 000
LIVAH ALFADI	903 100
LOISIRS PLURIEL DE RENNES	15 000
LUDIQUEER	1 000
LYSIAS RENNES	700
MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE	15 000
MAISON DES FAMILLES SAINT JACQUES DE LA LANDE BASSIN RENNAIS	6 000
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) - LA ROUETTE	1 000
MJC BREQUIGNY	1 500
MJC MAISON DE SUEDE	37 341
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	2 500
MOUVEMENT RURAL DE JEUNESSE CHRETIENNE	600
NEOTOA	33 000
NOUS FEMINISTES 35	1 900
OFFICE NATIONAL DES FORETS	10 000
PAR TOUT ARTISTE	11 000
PARENTS CONFIANCE BETTON	700
QUEER BREIZH	550
QUIDAM	3 500
R22 TOUT MONDE	7 300
RADICANT	1 000
REGARDS DE MOMES	500
REMISE EN JEU	5 000
RESEAU DE RAVITAILLEMENT (R2R)	4 000

RESEAU ENSEMBLE & EGALITAIRES - REZOEE	3 000
RESEAU LOUIS GUILLOUX	31 000
RESO'FORCES	2 000
RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS	5 050
SANTE MENTALE France	9 250
SCIENCES PO RENNES	700
SEA 35 ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE EN ILLE ET VILAINE	137 377
SEA 35 PREVENTION SPECIALISEE	1 500
SECOURS POPULAIRE	5 050
SEED	850
SEISME ASSOCIATION	15 000
SI ON S ALLIAIT	6 500
SOCIÉTÉ BRETONNE DE PSYCHO-CRIMINOLOGIE ET PSYCHO-VICTIMOLOGIE	10 000
SOLIDARITE ET PARTAGE DES SAVOIRS	2 500
SOLIHA BRETAGNE ASSOCIATION	696
TABITHA SOLIDARITE	35 664
TEKITOI	2 000
TERLIEUX	3 000
TERRE	1 000
TOUT ATOUT	16 000
UDAF UNION DEPARTEMENTALE ASSOCIATIONS FAMILIALES	4 000
UN CABINET PHOTOGRAPHIQUE	4 000
UN TOIT C'EST UN DROIT	267 037
UNIS CITE	5 000
UNIVERSITE DE RENNES	6 000
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	5 000
URHAJ BRETAGNE	15 000
VACANCES ET FAMILLES	3 000
VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN RENNES	40 000
WE KER	157 786
XYLM	1 500
YE LIN HAN	3 000
YEGG MAGAZINE	1 800
ZERO DE CONDUITE	3 000
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11 729 150
60 000 REBONDS	5 000
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI SUD RENNES (A.A.E.S.R.)	52 533
ACSE 175	5 500
ACTION EMPLOI CESSON	12 250
ADAGE 35	5 000
ADDITI COM	40 000
ADERE 35	10 000
ADN OUEST ASSOCIATION	35 000
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	39 553
AGROBIO 35	39 000
AIS 35	34 820
APMEP	3 000
ASFAD	6 500
ASSOCIATION BLOSNE EMPLOI SOLIDARITE TRAVAIL BEST	5 000
ASSOCIATION BUG	20 000
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIRECTEURS DES SOINS	3 450

ASSOCIATION FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	13 000
ASSOCIATION LES ENTREP' BRETAGNE	3 000
ASSOCIATION LES MIELS DE BRETAGNE	1 000
ASSOCIATION MATA	3 000
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE ADIE	28 000
ASSOCIATION PRISME	12 500
ASSOCIATION REBOND 35	5 000
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	2 000
ASTROLABE CAE	2 000
ATLANGAMES	10 000
ATOUT CLAUSES GROUPEMENT RESO SOLIDAIRE	67 000
BGE BRETAGNE	80 000
BIMBAMJOB	28 145
BIOTECH SANTE BRETAGNE	125 000
BLOS'UP	15 000
BREIZH INSERTION SPORT B.I.S	15 000
BRETAGNE ACTIVE	107 000
BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL	15 000
BRETAGNE DEVELOPPEMENT INNOVATION	40 000
BRETAGNE SUPPLY CHAIN	10 000
CCAS RENNES	741 423
CELEBRATING LIFE	2 400
CENTRALESUPELEC	8 500
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE	12 250
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THORIGNE FOUILLARD	12 250
CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN	50 000
CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION	45 000
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS MORDELLES	14 250
CFTC	10 000
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	34 000
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE	40 000
CIDFF 35 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES D'ILLE ET VILAINE	6 000
CLAIR OBSCUR	30 000
CLPS L'ENJEU DES COMPETENCES	5 000
CNRS	22 500
CNRS DELEGATION RHONE AUVERGNE	8 600
COLLECTIF DIRIGEANTS RESPONSABLES	5 000
COMMUNAUTE EMMAUS HEDE	37 291
COMMUNE D'ACIGNE	1 250
COMMUNE DE BETTON	9 750
COMMUNE DE L'HERMITAGE	2 000
COMPAGNONS BATISSEURS	144 630
CONFEDERATION ELEVEURS D'ILLE ET VILAINE	4 000
CONFEDERATION PAYSANNE ILLE ET VILAINE	2 000
COOP DE MAUREPAS LA COHUE	44 057
COOPERATIVE FUNERAIRE DE RENNES	3 000
COORDINATION ACTION DU MOUVEMENT NATIONAL DE L'HABITAT PARTICIPATIF	30 000
CREATIVE GARDEN	3 500
DECLIC	43 550
DESTINATION RENNES	5 430 000
DOUBLE COMBO GAMES	2 415

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE	2 000
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES	42 726
ECOLE SUPERIEURE EUROPEENNE D'ART DE BRETAGNE	10 000
EHOP	10 000
ELAN BATISSEUR	18 000
ELAN CREATEUR	40 000
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	10 000
EMOVA	1 491
ENTREPRENDRE AU FEMININ	10 000
ENTREPRENDRE DANS L'OUEST	20 000
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE	2 500
ESC RENNES	3 500
ESPACE EMPLOI	160 250
ESPERO BRETAGNE	5 000
ESS CARGO ET CIE	20 200
ETUDES CHANTIERS BRETAGNE PAYS LOIRE	138 880
EXCEL CAR	27 267
FACE ILLE-ET-VILAINE	32 500
FEDERATION CENTRE INITIATIVE AGRICULTURE	17 000
FEDERATION LEO LAGRANGE	5 000
FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES	6 500
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE France	5 000
FEMMES DE BRETAGNE	2 000
FILMS EN BRETAGNE	15 000
FNAB FEDERATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	1 000
GEDES 35 GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ECONOME SOCIALE D'ILLE ET VILAINE	10 000
GEIQ BATIMENT DU PAYS DE RENNES	15 000
GIE EURASANTE	25 000
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION PROPLETE	10 000
GROUPEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE "RESO SOLIDAIRE"	15 000
HOTEL ATALANTE BEAULIEU	509
HOTEL DE NEMOURS	438
HOTEL LANJUINAIS	429
HOTEL MERCURE CENTRE GARE	749
HOTEL MERCURE RENNES CENTRE PARLEMENT	632
HOTEL RESTAURANT LES LOGES	453
H'UP ENTREPRENEURS	2 000
IBIS RENNES BEAULIEU	502
IBIS STYLES RENNES SAINT GREGOIRE	462
ID4CAR	40 000
IMAGES ET RESEAUX ASSOCIATION	25 000
INRAE	2 800
INRIA INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE	30 118
INSERM GRAND OUEST	17 000
INSTITUT AGRO	11 000
INSTITUT CONFUCIUS DE BRETAGNE	12 000
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES	17 318
INSTITUT MAUPERTUIS	90 000
INSTITUT MINES TELECOM	5 000

INSTITUT NATIONAL SCIENCES APPLIQUEES	32 500
INSULA DE PACÉ	536
JEUNES A TRAVERS LE MONDE	11 000
LA 27E REGION	19 000
LA BELLE DECHETTE	8 700
LA CRAVATE SOLIDAIRE RENNES	5 000
LA STATION SERVICE	569
LAMAS PRODUCTION	5 000
L'ASSOCIATION DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOBIOLOGIE	10 000
LE CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS	5 000
LE CRIC COOPERATIVE REGIONALE D'EDUC A L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF	13 000
LE POOOL	1 190 000
LES CIGALES D'ILLE ET VILAINE	5 000
LES CONNECTÉES	4 500
LES PREMIERES BRETAGNE	3 000
L'ETAPE	21 000
LETPER	5 000
MAISON DE L'EUROPE DE RENNES	10 000
MAISON QUARTIER LA TOUCHE	2 716
MAMA SHELTER	678
MJC MAISON DE SUEDE	7 747
NOVOTEL - SO.HO.LD	620
PARENBOUGE COLLECTIF ACCUEIL JEUNES ENFANTS	3 000
PAYSANS PRODUCTEURS DE GWELL	5 000
POINT ACCUEIL EMPLOI SUD EST 35	3 250
POLE D'EXCELLENCE CYBER	50 000
PRELUDE	86 976
PRESOL	19 000
RELAIS EMPLOI	4 800
RENNES CITE MEDIA	19 980
RESEAU DES STRUCTURES DE PROXIMITE EMPLOI FORMATION BRETONNES	10 000
RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE	10 000
RESO SOLIDAIRE	133 000
RESSOURCES T	5 000
RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS	48 500
RIVRS	1 578
SEHM	10 000
SEISME ASSOCIATION	15 000
SOCIETE DES ELECTRICIENS ET ELECTRONICIENS	2 000
SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE D'URGENCE	2 500
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	5 000
SPORT UNLIMITECH	7 000
START AIR	60 000
STARTIJENN	41 500
TALENDI	7 000
THE BIRD OF HERMES PRODUCTIONS	929
THE LEARNING SHOW	2 500
UNION DU COMMERCE DE RENNES	10 000
UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES	5 000
UNIVERSITE DE RENNES	422 200
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	108 155
URSCOP	10 000
VALORIAL	25 000
WE KER	564 625
WINBOUND	5 000
ACTIV'EST	25 000

CULTURE	3 447 660
16 RUE DE PLAISANCE	4 000
3 HIT COMBO	55 000
40MCUBE	10 000
709 PRODUCTION	8 000
A VUE DE NEZ	1 500
ANTIPODE RENNES	21 000
ART COMEDIA	3 000
ASSO MJC LA PAILLETTE	3 000
ASSOCIATION AY ROOP	160 000
ASSOCIATION FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	80 700
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	163 500
AU BOUT DU PLONGEOIR	131 000
CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE	20 000
CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES	25 000
CERCLE PAUL BERT	2 000
CHANTEFABLES	3 000
CINE MA 35	3 000
CINEMATHEQUE DE BRETAGNE	16 000
CLAIR OBSCUR	111 000
COLLECTIF BRETAGNE FESTIVAL ENGAGE	3 000
COMMUNE DE CORPS NUDES	10 000
COMPAGNIE AIE AIE AIE	10 000
COMPTOIR DU DOC	5 000
CRITIC	5 000
DANSE A TOUS LES ETAGES	5 000
DASTUM	45 000
DES GENS COMME TOUT LE MONDE	4 000
DREAMCATCHERS	2 000
EDITIONS DU COMMUN	6 000
EDITIONS INCERTAIN SENS	3 500
EDITIONS LA PART COMMUNE	4 000
EDITIONS PANTHERA	5 000
ELECTRONI K	98 300
ELEMENTO RECORDS	5 000
EQUILIBRE	5 000
FAKE	5 000
FEUILLES DE STYLE	5 000
FILMS EN BRETAGNE	3 000
GEV'ANIM	3 000
GRAND SOUFFLET	50 000
HECTORES	10 000
HF+ BRETAGNE	5 000
IDO INITIATIVE DEVELOPPEMENT	
ORGANISATION D'ACTIONS CULTURELLES	8 000
INSTITUT FRANCAIS	12 000
LA COMPAGNIE PRIMITIF	8 000
LA COOPERATIVE	30 000
LA GRENADE	7 000
LA KO COMPAGNIE	5 000
LA PETITE EPINE	3 000
LA STATION SERVICE	12 000
LABEL CARAVAN	9 300
L'ARMADA	45 000
LE JOLI COLLECTIF	5 000
LE MARCHE NOIR	4 000
LE PAPIER TIMBRE	6 000
LE TEMPS DU REGARD	4 000
LE THEATRE DE PAPIER	8 500
LE TROISIEME ACTE	3 000
LENDROIT	27 000

LES ATELIERS DU VENT	8 000
LES EDITIONS DE JUILLET	3 500
L'ESPACE DES SCIENCES	1 833 660
L'HALLALI PRODUCTION	5 000
LIBRE ART BITRE	6 000
L'OEIL D'OODAAQ	10 000
L'ŒUF	3 500
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) – LA ROUETTE	4 000
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE PACE	1 000
MAISON JEUNES GRAND CORDEL	2 000
MJC BREQUIGNY	7 500
MONSTRE(S)	3 000
MUSI COLIBRI	5 000
NAIADE	7 000
NIGHT NIGHT RECORDS	5 000
ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE	112 000
PARAPENTE	5 000
PATCHROCK	7 000
PHOTO A L'OUEST	4 000
PRESQUE LUNE EDITIONS	5 000
PRINTEMPS BRUYANT	10 000
SCOPITONE ET CIE	4 000
SENSIBLE	2 500
SENTIMENTALE FOULE	3 000
SHOW ME THE SOUND	5 000
SIMYA PRODUCTIONS	5 000
SOLE PRODUCTIONS	6 000
SPELEOGRAPHIES	25 000
THEATRE DE PAN	3 000
THEATRE DU PRE PERCHE	3 700
TXTR ORGANISATION	5 000
UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES	4 000
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	17 000
ZIC Z'ART	3 000
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	833 832
ADIL 35	140 000
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	406 662
AIR BREIZH	60 000
BRETAGNE VIVANTE	10 000
COLLECTIF BRETAGNE FESTIVAL ENGAGE	16 000
COMPAGNONS BATISSEURS	15 000
DOREMI	70
HALTE A L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE	10 000
INSTITUT AGRO	8 000
LA CAVERNE	14 000
MAISON DE LA CONSOMMATION	35 000
PAKADUR	93 500
R'MIN ACTIVITES	20 000
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	5 600
MOBILITE ET TRANSPORTS	106 000
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	12 000
EHOP	40 000
INSTITUT AGRO	9 000
LA PETITE RENNES	30 000

RAYONS D'ACTION	15 000
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE RM	3 132 050
ASSOCIATION AY ROOP	7 875
ASSOCIATION BUG	20 000
ASSOCIATION FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	2 625
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL RADIOPHONIQUE ETUDIANT A RENNES (ADORER)	1 000
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPAUX RENNES METROPOLE	12 000
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	9 750
ATLANGAMES	25 000
AUDIAR	2 902 000
BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	10 000
CANAL B	1 000
CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES	1 125
CLAIR OBSCUR	1 875
DESTINATION RENNES	86 275
ELECTRONI K	2 025
GIP EPAU	20 000
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES	7 500
LE 4 BIS INFORMATION JEUNESSE LA PLACE DES POSSIBLES	12 000
LE SOUFFLE ET LA FLAMME	1 000
MAISON DE LA CONSOMMATION	5 000
OFFICE RADIO RENNES	1 000
THEATRE NATIONAL BRETAGNE	3 000
Total général	28 719 278

BUDGET ANNEXE ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Bénéficiaires	CFU 2024
Réemploi	147 844
ANETH	15 613
COOP DE MAUREPAS LA COHUE	11 123
ENVIE AUTONOMIE BRETAGNE	6 509
ENVIE RENNES 35	7 000
L'ECHAPPEE BENNE	18 592
L'EQUIPIERE	13 068
LA BELLE DECHETTE	36 398
LA PETITE RENNES	16 082
MAISON DES ARTS DU FIL	13 116
TERRE	10 343
Stratégie	10 000
XYLM	10 000
Total	157 844

Annexe 4 – annexe CFU "impact du budget pour la transition écologique" ("annexe verte")

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement.

La cotation s'effectue selon que la dépense a un impact favorable, neutre ou défavorable sur l'atténuation au changement climatique. Cette démarche n'est pas un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ou un budget vert (pas de cotation des dépenses de fonctionnement).

A terme, l'annexe verte cotera l'ensemble des dépenses d'investissement de la collectivité selon 6 axes :

Année 2024

1. Atténuation du changement climatique

À compter de l'année 2025

2. Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

À compter de l'année 2027

3. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
4. Gestion de la ressource en eau
5. Économie circulaire, gestion déchets, prévention risques technologiques
6. Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Un périmètre plus large regroupant toutes les dépenses d'investissement sera coté sur les liquidations 2025 pour le BP et l'ensemble des Budgets Annexes, l'obligation s'élargissant à la M4 et aux budgets concernés pour les liquidations 2025.

Cotation 2024

Le périmètre de cotation 2024 ne concerne pas la totalité des dépenses. Il recouvre 17 comptes relatifs aux dépenses d'équipements⁹, uniquement pour les budgets gérés par l'instruction budgétaire et comptable M57, soit le budget Principal et le budget Annexe Élimination et valorisation des déchets. Ont ainsi été cotés, conformément aux obligations réglementaires :

- **71 M€ pour le budget principal** sur 179,9 M€ de dépenses d'investissement hors emprunt (soit 39,4%) ;
- **12 M€ pour le budget annexe élimination et valorisation des déchets** sur 70 M€ de dépenses d'investissement 2024 hors emprunt (soit 17%)

Les politiques publiques concernées en 2024 sont principalement :

⁹ Le chapitre 204 relatif aux subventions d'équipements versées n'est par exemple pas coté en 2024

- **La mobilité** (hors budget Transports urbains non coté en 2024) qui représente 80% des dépenses cotées. Les investissements dans la voirie et l'éclairage public sont inclus ;
- **L'aménagement** (acquisitions foncières dans le cadre du Programme Action Foncière et les réserves foncières) qui représente 13% des dépenses cotées.

